Parc national des Cévennes

RAPPORT D'ACTIVITÉS

de l'établissement public du Parc national des Cévennes

2017







Edito

Comme vous le constaterez par vous-même à la lecture de ce rapport d'activités, l'année 2017 a été très riche pour l'établissement public du Parc national des Cévennes et plus globalement pour l'ensemble des parcs nationaux français.

Cette année a en effet été marquée par « l'appel » de Barcelonnette en juin dernier : les présidents des parcs nationaux français, réunis pour la première fois en conférence, ont souhaité engager un dialogue constructif et ambitieux avec le ministère de la Transition écologique et solidaire et la nouvelle Agence française pour la biodiversité (AFB). Les présidents ont notamment rappelé que les parcs étaient des espaces exceptionnels alliant protection des patrimoines naturels et culturels et développement durable des activités. Nous avons par ailleurs fait part de nos ambitions et en particulier celle d'être des territoires de référence, de connaissance et d'innovation, véritables laboratoires de la transition écologique, énergétique, sociale et économique, aux services des politiques environnementales ; ambitions dont nous avons fait part au ministre Nicolas Hulot lors de notre rencontre du 17 décembre dernier.

L'année écoulée montre une nouvelle fois que le Parc national des Cévennes et ses partenaires ont pleinement rempli leurs missions. Ainsi, dans un objectif d'amélioration de la connaissance de la biodiversité et de sa protection, quatre communes se sont engagées dans la démarche d'élaboration des atlas de la biodiversité communale (ABC), cinq autres les rejoindront cette année. Les éleveurs et les bergers de quatre groupements pastoraux du Parc ont pu passer leurs mois d'estive dans une cabane pastorale « flambant neuve », augmentant sensiblement leur confort de travail et contribuant par là-même à pérenniser le pastoralisme. Et puis, bien sûr, le travail d'élaboration du dossier de candidature au label RICE (Réserve internationale de ciel étoilé) s'est poursuivi, avec une nouvelle campagne de mesure de la qualité du ciel des Cévennes, et l'accompagnement des communes par l'établissement en vue de la modernisation de l'éclairage public et de la lutte contre la pollution lumineuse. La prestigieuse reconnaissance est attendue pour le début d'été 2018. La Réserve internationale de ciel étoilé des Cévennes devrait être la treizième au monde, la plus grande d'Europe et la deuxième de France, un nouvel élément d'attractivité pour le territoire !

Je vous invite dès à présent à découvrir l'ensemble de ces actions et toutes celles que l'établissement a conduites en 2017, avec et pour le territoire.

Henri Couderc
Président du conseil d'administration

p3
Les temps forts de l'année 2017

p9
Les politiques et les actions conduites par l'établissement public

Produire et diffuser les connaissances p.9
Connaissance p.9
Recherche p.12
Protéger et restaurer p.14
Surveillance du territoire p.14
Espèces et milieux p.16
Patrimoine culturel et paysager p.18
Accompagner le développement durable p.19
Agriculture p.20
Pastoralisme p.21
Sylviculture p.22
Chasse p.26
Architecture, urbanisme p.28
Artisanat et activités économiques p.29
Transition énergétique ancrée dans le territoire p.29
Eau p.30
Les Trophées du Parc national p.32
Faire connaître et accueillir p.33
Tourisme et activités de pleine nature p.33
Education au développement durable du public scolaire p.36
Sensibilisation du grand public p.37
Structures d'accueil p.38

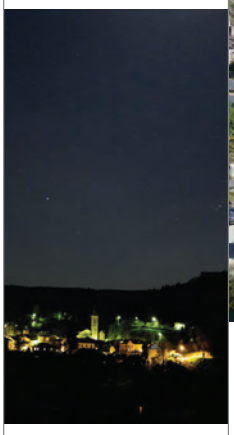
p39
Le pilotage des politiques

p44
Zoom sur l'actualité des massifs

p47
La gestion de l'établissement public















Les temps forts de l'année 2017

L'installation des commissions thématiques et du bureau de l'établissement

Nommés par arrêté ministériel du 10 novembre 2016, les membres du nouveau conseil d'administration de l'établissement ont désigné le 25 janvier 2017 les présidents des huit commissions thématiques, tous administrateurs et candidats. Des changements sont intervenus : une commission Biodiversité, intégrant les thématiques « eau et milieux aquatiques » a ainsi été créée ; la commission Education et Culture a été scindée en deux, et la commission Relations internationales supprimée. Les présidents des commissions thématiques étant, de fait, membres du bureau de l'établissement, la composition de celui-ci a pu être finalisée le même jour.

Les présidents des commissions thématiques

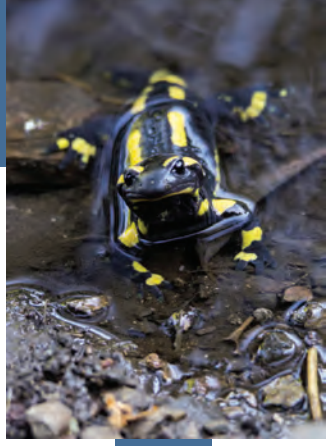
- commission Agriculture : Georges Zinsstag, personnalité qualifiée en matière d'agriculture,
- commission Architecture, Urbanisme et Paysages : Alain Jaffart, maire de la commune du Pont-de-Montvert-Sud-Mont-Lozère,
- commission Biodiversité : Thomas Vidal, maire de Valleraugue,
- commission Cynégétique : Christian Huguet, maire de Florac-Trois-Rivières,
- commission Forêt : Jean-Pierre Lafont, représentant de la propriété forestière privée de Lozère,
- commission Education au développement durable et Sensibilisation : Michèle Manoa, conseillère départementale de Lozère,
- commission Patrimoine culturel : Isabelle Fardoux-Jouve, conseillère départementale du Gard,
- commission Tourisme : Lucien Affortit, personne qualifiée dans le domaine du tourisme.

Les membres du bureau

- Henri Couderc, président du conseil d'administration,
- Roland Canayer, premier vice-président,
- Jean-Pierre Allier, second vice-président,
- Catherine Cibien, présidente du conseil scientifique,
- Xavier Gandon, représentant de l'Etat,
- Aurélie Maillols, vice-présidente de la région Occitanie,
- Sophie Pantel, présidente du Conseil départemental de la Lozère,
- Martin Delord, représentant du président du Conseil départemental du Gard,
- Kisito Cendrier, représentant des personnels de l'établissement public du Parc,
- et les présidents des huit commissions thématiques.







La création de l'Agence française pour la biodiversité

L'Agence française pour la biodiversité (AFB), établissement public du ministère de la Transition écologique et solidaire, créée par la loi sur la reconquête de la biodiversité du 8 août 2016, a vu le jour le 1er janvier 2017. Elle regroupe l'Onema (Office national de l'eau et des milieux aquatiques), l'Établissement public des parcs nationaux et l'Agence des aires marines protégées. L'AFB exerce des missions d'appui à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de la connaissance, la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité des milieux terrestres, aquatiques et marins.

Les établissements publics en charge de la gestion des parcs nationaux, dont le Parc national des Cévennes, seront « rattachés » à l'AFB selon des modalités fixées par le décret n° 2017-65, publié au JO du 26 janvier 2017.

AGENCE FRANÇAISE POUR LA BIODIVERSITÉ

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT

Les présidents des parcs nationaux s'adressent à leur ministre

A l'occasion de l'installation de leur « conférence » le 30 juin dans le Parc national du Mercantour, les présidents des dix parcs nationaux ont souhaité engager un dialogue constructif et ambitieux avec le ministre de la Transition écologique et solidaire et avec l'Agence française pour la biodiversité (AFB). Ils ont présenté les six grandes ambitions des parcs nationaux pour l'avenir : être des espaces exceptionnels et de référence ; devenir des écoles et des guides de la citoyenneté écologique ; être des territoires d'innovation et des laboratoires de la transition écologique, énergétique, sociale et économique ; promouvoir la recherche et les sciences, notamment dans leurs dimensions participatives ; contribuer à mieux prendre en compte la biodiversité « ordinaire » sur tout le territoire national ; favoriser l'émergence d'une économie fondée sur le développement durable et valoriser les initiatives des acteurs socio-économiques de leurs territoires. Les présidents des établissements publics se sont dit prêts à contribuer par des actions très concrètes aux feuilles de route de leur ministère de tutelle et de l'AFB. Cette manifestation a eu lieu en marge d'un événement visant à fêter l'adhésion volontaire de la commune de Barcelonnette au Parc national du Mercantour, une première en France.









Le lancement des ABC

Au printemps 2017, quatre communes du Parc national, Arphy, Florac-Trois-Rivières, Génolhac et St-Privat-de-Vallongue, se sont engagées dans une démarche d'atlas de la biodiversité communale (ABC).

L'atlas de la biodiversité communale doit permettre en deux ans d'améliorer et partager la connaissance du patrimoine naturel communal, ses richesses et ses enjeux, et de construire collectivement des actions locales pour le préserver et le valoriser.

C'est une démarche participative portée par la commune, avec l'appui du Parc qui mobilise tous les acteurs : élus, habitants, scolaires, associations…

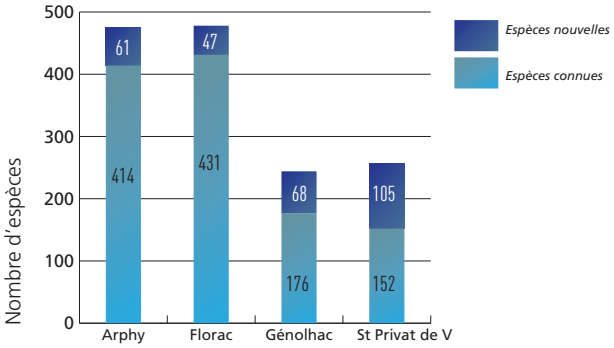
Les ABC sont financés par l'Agence française pour la biodiversité. Ainsi une enveloppe totale de 63 000 euros a été allouée à ces quatre premières communes.

La démarche ABC s'organise en plusieurs étapes. Tout d'abord, une phase d'exploitation des données existantes est réalisée. Il s'agit d'établir la liste des espèces animales et végétales déjà connues sur la commune. Ensuite, sur cette base, des inventaires complémentaires, experts ou participatifs, sont programmés avec les partenaires sur au moins trois groupes faunistiques et floristiques. A ces inventaires, s'ajoutent des animations grand public et scolaires. A la fin de la première année, un bilan est effectué par le comité de suivi communal constitué d'élus, d'habitants, d'associations naturalistes, d'enseignants, d'acteurs socio-économiques et d'agents du Parc national pour programmer les actions de l'année suivante.

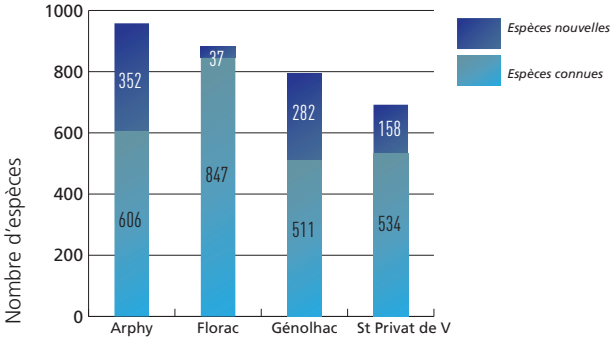
A l'issue de la démarche, tous les documents produits ainsi que les cartographies seront accessibles sur le site de la commune et du Parc national.

Le bilan de la première année est très encourageant et de nouvelles communes se sont portées candidates en 2018 (lire p10- Les ABC, un outil de mobilisation et de partage de la connaissance).

Évolution du nombre d'espèces recensées faune



Évolution du nombre d'espèces recensées flore







Un groupe de travail «éclairage public» a été mis en place dans le cadre du programme de rénovation de l'éclairage des communes et des campagnes de mesures de la qualité du ciel étoilé.

Les Cévennes encore un peu plus près des étoiles

Engagé depuis 2013 avec ses partenaires (Syndicat mixte d'électricité du Gard, Syndicat d'électrification et d'équipement de la Lozère, région Occitanie, Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie…), l'établissement public du Parc a franchi une nouvelle étape décisive vers l'obtention du label « Réserve internationale de ciel étoilé » en orchestrant au printemps 2017 une nouvelle campagne de mesure de la qualité du ciel étoilé.

Depuis 2016, 370 mesures ont été effectuées avec des appareils SQM (*Sky Quality Meter*) par des agents de l'établissement, des astronomes amateurs et des professionnels du tourisme sur une soixantaine de points. Sur une échelle de 16 à 23, la valeur dépasse 21 ce qui correspond à un niveau «Excellent».

En 2017, première du genre, une campagne participative s'est appuyée sur une application téléchargeable gratuitement sur *Iphone, Dark Sky Meter* : touristes et habitants ont pu effectuer leurs propres mesures et participer à la collecte de données. Une centaine de mesures supplémentaires ont ainsi été enregistrées et ont confirmé la très bonne qualité du ciel étoilé des Cévennes.

Ces mesures sont un élément constitutif majeur du dossier de candidature qui sera adressé à l'IDA dans le courant du premier semestre 2018.

Inauguration des nouvelles cabanes pastorales

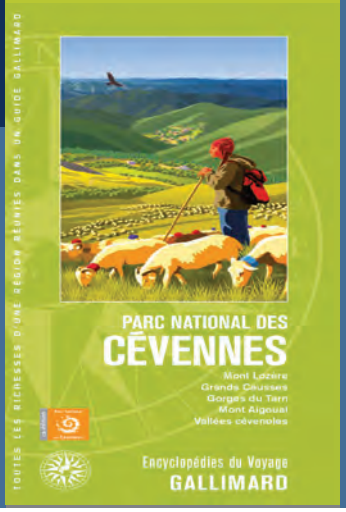
Les quatre cabanes pastorales dont les chantiers de construction avaient été lancés en 2016 ont été livrées aux groupements pastoraux du Parc national à l'été 2017. Elles sont implantées sur les estives du sommet de Finiels, de Mijavols, de Massevaques et du sommet de l'Aigoual. Leur inauguration a eu lieu le 27 juillet à l'Aigoual. La cinquième cabane, située sur l'estive des hautes terre de l'Hôpital, sera livrée à l'été 2018.

Le plan-type de ces logements de bergers a été conçu par les architectes de l'établissement public du Parc et c'est cette même équipe qui a lancé et suivi les appels d'offres pour les divers corps de métier. Dans un souci de parfaite intégration paysagère, les cabanes ont l'aspect de bergeries traditionnelles en pierre sèche. Le choix a été fait de constructions éco-responsables (panneaux solaires, récupération des eaux de pluie, pierre locale, bois et verre) et locales puisque ce sont les artisans du territoire qui ont été sollicités.

Ces cabanes ont été cofinancées par l'Union européenne, la région Occitanie et l'établissement public du Parc.

UNION EUROPÉENNE — L'Europe s'engage en France — La Région Occitanie Pyrénées - Méditerranée







La nouvelle édition du guide Gallimard « Parc national des Cévennes »

Véritable best-seller depuis plus de 20 ans, le guide de référence pour la découverte du Parc national a été entièrement restructuré et complété en 2017, dans un beau livre au format pratique. Cette encyclopédie synthétique, seul ouvrage du genre à être entièrement consacré au Parc national, est abondamment illustrée, avec 300 dessins et 250 photographies dont 110 nouvelles. Le guide offre des clés pour comprendre toutes les dimensions de ce territoire façonné par l'homme depuis des millénaires. Il propose cinq circuits de visite recomposés et enrichis de la présentation de nombreux sites à découvrir, du fabuleux panorama du mont Lozère à celui de l'Aigoual, des Gras ardéchois aux Grands Causses, du Luech à l'Arre… Des informations pratiques centrées sur les partenaires et la marque *Esprit parc national* permettent de profiter au mieux des bonnes adresses du Parc.

Le guide a été présenté à la librairie Sauramps à Alès et à Florac-Trois-Rivières en partenariat avec la maison de la presse. Un jeu permettant de gagner l'ouvrage a également été organisé en été sur Facebook. Tiré dans un premier temps a 3000 exemplaires, la moitié à déjà été vendue !

Le programme d'animations du Parc fait peau neuve



Après une vingtaine d'années d'existence, le Festival nature s'essoufflait. Le bilan de l'édition 2016 n'était pas satisfaisant. 30 % des animations prévues n'avaient pas été réalisés. La nécessité de s'inscrire pour la majorité des animations qui se déroulaient uniquement sur une journée complète durant le week-end ne correspondait plus aux attentes du public. Résultat, le Festival nature a été entièrement repensé. En 2017, il a laissé la place à un programme d'animations renouvelé tout en conservant ses fondamentaux, à savoir sa qualité et sa gratuité. Dans la nouvelle offre l'inscription n'est plus systématique et les animations se déroulent sur une demie-journée du lundi au vendredi pendant la saison estivale. Mais surtout le programme a été recentré sur le cœur de métier du Parc. Ainsi cet été, les animations ont été axées sur la découverte des richesses des quatre massifs. Le public a contribué à la réalisation des inventaires faunistique et floristique dans le cadre des ABC, visité les mines de charbon de Robiac-Rochesadoule ou encore découvert des anciens métiers de Génolhac au XVIIIe siècle.

Parmi les moments privilégiés, les Rencontres avec un agent du Parc et les Rendez-vous du Parc ont été l'occasion de partager la connaissance et la passion de ceux qui font vivre le territoire au quotidien, notamment autour de ses espèces et activités emblématiques. Ce nouveau programme a connu un franc succès puisque 86 % des animations prévues ont été réalisées et 2 977 personnes y ont participé.

Au printemps et à l'automne, les animations sont davantage conçues pour les habitants du territoire et sont donc majoritairement organisées le week-end. Ces événements mettent en valeur les actions et les partenaires de l'établissement. (lire p 37- Sensibilisation du grand public).



Adoption du nouveau plan de circulation motorisée

Le conseil d'administration a adopté le 28 septembre le nouveau plan de circulation des véhicules motorisés dans le cœur du Parc. Ce plan de circulation est l'aboutissement d'un long processus de travail concerté entre l'établissement, les communes, l'Office national des forêts et les usagers. La méthodologie adoptée dès 2013 a consisté à établir un état des lieux des voies de circulation, avec leur statut et leur réglementation, puis à élaborer un diagnostic des enjeux naturalistes et environnementaux à l'échelle de chaque massif et à le partager avec le territoire. L'ensemble des voies de circulation répertoriées ont été cartographiées, soit 11 000 tronçons représentant 3 000 km. Des échanges ont eu lieu pendant plus de deux ans entre les équipes de l'établissement et les maires, les services communaux, les représentants des usagers, le conseil économique, social et culturel, le conseil d'administration… Fin 2016-début 2017, chacune des 48 communes du cœur s'est vue remettre la carte de son plan de circulation et a été invitée à délibérer. 41 communes ont émis un avis favorable, 3 se sont prononcées contre et 4 communes n'ont pas délibéré.

Toutes les voies ouvertes à la circulation des véhicules motorisés ont été répertoriées ; partout ailleurs, la circulation motorisée est interdite. Sur le terrain, les voies fermées à la circulation motorisée sont signalées par des panneaux routiers d'interdiction de circulation, bordés de rouge sur fond blanc. Au total, 1 142 km de voies sont ouverts à la circulation et 1 951 km sont fermés. Cette réglementation ne concerne pas les « ayants-droit ». De plus, des dérogations ponctuelles peuvent être accordées par la directrice de l'établissement.

En savoir plus : **www.cevennes-parcnational.fr**, rubrique « Le Parc national des Cévennes/La réglementation du cœur/La circulation des véhicules à moteur ».





Les politiques et les actions conduites par l'établissement public

1. Produire et diffuser les connaissances

Connaissance

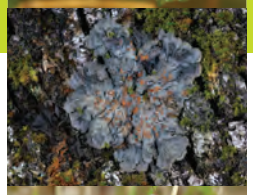
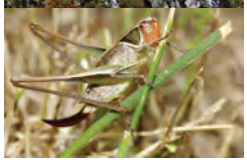
Un protocole unique de suivi des oiseaux



La stratégie scientifique de l'établissement public porte la double ambition de continuer à acquérir et partager la connaissance des patrimoines, et de comprendre leurs évolutions dans le cadre des grandes mutations environnementales.

C'est dans ce cadre que l'établissement a mis en place un protocole qui vise à suivre l'évolution spatiale et temporelle des communautés d'oiseaux nicheurs en cœur de Parc. Entre 2014 et 2017, 1 097 relevés ont été réalisés par les agents de terrain sur la base d'un échantillonnage systématique d'un relevé d'avifaune et de végétation par maille de 1 km^2 en cœur de Parc. Cet échantillonnage systématique, finalisé cette année, permet de préciser où se trouvent de nombreuses espèces d'oiseaux nicheurs et d'évaluer leur abondance. Au total, 131 espèces d'oiseaux ont été contactées, essentiellement des passereaux, et 15 309 données ont été géo-référencées. Ce protocole systématique et standardisé, innovant et unique dans les parcs nationaux, sera répété tous les 10 à 15 ans et permettra de montrer comment les changements d'habitats et de formations végétales ont un impact sur les populations des oiseaux nicheurs. A long terme, il constituera l'un des dispositifs pour évaluer la politique de conservation du Parc national au regard des tendances connues à l'échelle nationale et européenne pour les différentes espèces d'oiseaux communes.



9 400 nouvelles données «flore»

La base de données « flore » de l'établissement compte plus de 146 000 observations. En 2017, les équipes du Parc ont collecté 9 400 données dans le cadre d'un inventaire global de la flore ou de recherches ciblées sur des espèces précises. C'est un chiffre record depuis les premiers inventaires systématiques en 1995.

Au total, 82 espèces et sous-espèces « à enjeu » (taxons) ont été rencontrées (sur les 140 désignées comme telles). 390 observations majeures concernent des plantes vasculaires, 19 des mousses, 156 des lichens. Trois découvertes méritent une mention particulière pour l'extrême rareté de l'espèce concernée : l'herbe aux mites (*Verbascum blattaria*), la prêle des bois (*Equisetum sylvaticum*) et la laîche à épis grêles (*Carex depauperata*), identifiée pour la première fois dans les gorges du Tarn.

Une douzaine d'espèces et sous-espèces à enjeu ont fait l'objet d'une recherche ciblée : les agents de l'établissement ont visité 114 mailles de 1km² et réalisé 78 pointages d'enjeu.

Dans le cadre des atlas de la biodiversité communale (ABC), 46 journées d'inventaires dont 28 ouvertes aux habitants et aux visiteurs ont été organisées : pour chacune des quatre « communes ABC », la connaissance de la flore a nettement progressé. Le nombre d'observations d'une même espèce a parfois doublé, et le nombre d'espèces recensées s'est accru considérablement (comme par exemple, pour les plantes vasculaires : +237 à Arphy ; +139 à Florac-Trois-Rivières ; +226 à Génolhac ; +119 à St-Privat-de-Vallongue).

L'herbier constitué en 1970 par la « mission Parc national des Cévennes » a été numérisé en mai dans le cadre d'un programme national Recolnat : 602 espèces sont représentées par plus de 1 180 planches numériques désormais consultables sur la plateforme **https://www.recolnat.org/en/nos-partenaires**

Les ABC, un outil de mobilisation et de partage de la connaissance

La première année de mise en œuvre des atlas de la biodiversité communale (ABC) dans le Parc national a été marquée par une forte mobilisation des agents de l'établissement aux côtés des acteurs naturalistes locaux. Les 18 inventaires d'experts et les 28 inventaires participatifs, ouverts à la population, ont permis de visiter des secteurs sous-prospectés, de préciser la répartition de certaines espèces et de faire quelques belles découvertes. En seulement 9 mois, ce sont 1 187 données faunistiques et 5 209 données floristiques qui ont été récoltées (soit 6 396 observations intégrées dans les bases de données de l'établissement).

Au-delà de leur intérêt pour la sensibilisation du public et la mise en valeur des métiers du Parc, les inventaires participatifs ont favorisé le recensement de nombreuses espèces communes rarement notées lors des suivis ou des investigations plus ciblées.

L'objectif était, avant tout, de compléter les listes d'espèces connues sur chaque commune. Fin 2017, elles s'étaient étoffées, en moyenne, de 34 % pour les listes « flore » et de 24 % pour les listes « faune ». La disparité des niveaux de connaissance initiaux explique les différences de résultats (Arphy : 413 espèces nouvelles de flore et de faune confondues ; Florac-Trois-Rivières : 84 espèces ; Génolhac : 350 espèces ; St-Privat-de-Vallongue : 263 espèces).

Les prospections ont également permis de préciser la répartition d'espèces « patrimoniales ». Parmi les bonnes surprises, on peut noter les premières observations d'*Hydropisphaera castaneicola* dans le Parc (pour une dizaine d'observations en France), un champignon qui se développe sur le bois mort de châtaigner, ou du méconème fragile, une discrète sauterelle nocturne aux mœurs arboricoles.





Etudes naturalistes sur deux propriétés forestières de l'établissement



En 2011 et en 2013, l'établissement a fait l'acquisition de deux forêts : la forêt du Bois Noir (130 ha, sur la commune d'Altier) et la forêt du Sapet (200 ha, sur les communes de Saint-Etienne-du-Valdonnez et Lanuéjols). Ces deux forêts sont laissées en libre évolution : l'intérêt est de permettre le développement et la conservation d'espèces forestières liées au vieillissement des arbres et des peuplements forestiers, et de disposer de références scientifiques précieuses pour étudier le fonctionnement naturel d'un écosystème forestier.

En 2017, ces forêts ont fait l'objet de travaux naturalistes : des experts de l'Office national des forêts, des Conservatoires botaniques nationaux (Massif central et Méditerranée) et de l'établissement ont étudié les bryophytes (mousses), lichens et chiroptères. Leur premier objectif était d'établir la liste complète des espèces et des communautés présentes. Pour cela, tous les habitats naturels de ces forêts ont été prospectés : les naturalistes ont identifié 206 espèces de bryophytes, 181 de lichens et 23 de chiroptères. La présence d'espèces rares, protégées, spécialisées sur le plan écologique, ou nouvelles pour le département de la Lozère témoigne du grand intérêt écologique de ces forêts. Certaines espèces de bryophytes sont par exemple liées à une accumulation suffisante de matière organique et à l'intégrité du processus d'humidification : elles indiquent donc un bon fonctionnement de l'écosystème forestier. Le second objectif des experts était de dresser un état initial pour suivre l'évolution de ces groupes sur le long terme. Des suivis ont été engagés sur 10 placettes de lichens, 4 de bryophytes et de chiroptères : il s'agira tous les 15 ans de réaliser le même protocole sur une quinzaine de placettes et de mettre en lien les apparitions ou disparitions de cortèges d'espèces avec la dynamique forestière naturelle.







Recherche

La thèse sur les forêts anciennes du Parc national

Dans le cadre du « Plan d'actions pour la préservation des forêts anciennes », l'un des objectifs est d'améliorer la connaissance des écosystèmes forestiers pour mettre en place des modalités de gestion adaptées. Pour y répondre, une thèse sur l'écologie des forêts anciennes du Parc national a débuté en 2016 et s'est poursuivie en 2017. L'étudiante de L'École d'ingénieurs de Purpan, Floriane Kondratow, a réalisé une importante campagne de terrain. Il s'agissait notamment de collecter des échantillons de sol et de relever régulièrement des pièges à insectes enterrés dans le sol. Au total, 48 sites ont été échantillonnés pour travailler sur deux axes : l'étude de l'influence de la quantité de forêts anciennes dans le paysage (surface et degré d'isolement) sur la diversité des champignons ; l'étude de l'impact de l'enrésinement des forêts anciennes de l'Aigoual par le sapin pectiné sur les champignons, les nématodes (vers microscopiques du sol) et les coléoptères carabiques.

La collaboration entre l'École d'ingénieurs de Purpan et l'université Paul Sabatier de Toulouse (laboratoire Evolution et Diversité Biologique, CNRS) a permis à Floriane Kondratow d'avoir accès à des techniques de séquençage génétique haut débit très utiles pour l'identification des champignons : près de 4 500 espèces ont pu être identifiées. Un bureau d'études a été associé pour l'identification morphologique des nématodes et l'étude de leur caractère indicateur de la bonne fonctionnalité ou de la dégradation d'un sol forestier : 25 familles de nématodes ont été identifiées morphologiquement.

Si les premiers résultats méritent d'être approfondis, quelques tendances se dégagent : la quantité de forêts anciennes dans le paysage et la présence du sapin pectiné au sein des hêtraies anciennes auraient un impact positif sur la diversité en champignons ; l'enrésinement des hêtraies anciennes en sapin pectiné n'aurait pas d'influence sur le fonctionnement du sol forestier. L'échantillonnage des coléoptères carabiques a par contre été perturbé par de nombreux dégâts de sangliers : les résultats ne permettent pas à ce jour de tirer de conclusions fiables.

l'Europe s'engage en France
UNION EUROPÉENNE

Le projet Cap-Bioter

Depuis octobre 2016, l'établissement public du Parc national, réserve de biosphère, figure au nombre des territoires partenaires du projet Cap-Bioter, coordonné par le laboratoire en sciences humaines et sociales « Pacte » de Grenoble. Ce projet de recherche, cofinancé par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'energie, vise à mieux comprendre et évaluer les enjeux d'une mobilisation accrue des biomasses en Cévennes, dans le contexte de la transition énergétique. L'année 2017 a été dédiée à la collecte des données en vue de la réalisation d'un diagnostic sur les gisements de biomasses mobilisés et mobilisables (biomasses forestière, agricole, urbaine) et de leurs évolutions d'ici à 2030. En octobre, une quinzaine d'étudiants du master « *Man and Biosphere* » de l'université Paul Sabatier de Toulouse ont réalisé une campagne d'entretiens auprès d'une quarantaine d'acteurs locaux pour recueillir leurs connaissances et leurs compréhensions de ces enjeux. Les résultats de leur analyse sont attendus pour janvier 2018.

ADEME
Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie





Paysages et services éco-systémiques

Une thèse portée par l'Institut national de la recherche agronomique et le Centre national de la recherche scientifique, et co-financée par l'établissement, traite de l'évolution des paysages sur le mont Lozère, en mobilisant le concept de service éco-systémique. L'année 2017 a été consacrée à la réalisation d'entretiens qualitatifs avec des personnes-clés du territoire, issues de divers milieux - agriculture, forêt, chasse, environnement, tourisme – ou élues. L'analyse de ces entretiens a mis en évidence trois types de dynamique paysagère : l'augmentation du couvert forestier (ou « fermeture du milieu »), les interactions entres les milieux ouverts et forestiers, les changements sur les milieux ouverts. Pour chacun de ces enjeux, la notion de service écosystémique a été mobilisée pour qualifier les interactions entre acteurs, l'influence des choix (individuels ou collectifs) sur les paysages, et pour comprendre dans quelle mesure et selon quelles modalités ces choix font l'objet de concertation. Dans le courant de l'année 2018, des ateliers collectifs seront mis en place pour explorer les verrous et les leviers d'une gestion concertée des paysages.

Bilan des connaissances sur les coléoptères coprophages

Les coléoptères coprophages, appelés plus communément « bousiers », contribuent au recyclage de la matière organique issue des déjections déposées dans les pâturages par les troupeaux domestiques et les ongulés sauvages. En enrichissant le sol en matière organique et minérale, les coléoptères coprophages exercent un rôle important dans le fonctionnement des écosystèmes et notamment dans les habitats agropastoraux.

Ce groupe d'invertébrés a fait l'objet de divers inventaires dans le Parc national. En 2017, une étudiante de SupAgro co-encadrée par l'établissement public du Parc et l'équipe « Ecologie des systèmes anthropisés » du Centre d'écologie fonctionnelle et évolutive de Montpellier a dressé un état des connaissances de l'ensemble des espèces de coléoptères coprophages contactées sur le territoire depuis 1900, en précisant le nombre de données par massif, en cœur de Parc et en aire d'adhésion. Ainsi, 78 espèces ont été recensées, dont 65 en cœur, sur les 142 espèces présentes en France.

Ce travail avec les membres de cette équipe de recherche a aussi permis à l'établissement d'être territoire d'expérimentation pour des travaux scientifiques sur les interactions entre gestion pastorale et fonctionnement des bousiers dans le cadre d'une thèse intitulée « Effet de la disponibilité de la ressource sur l'écologie des communautés d'insectes. Implication pour la gestion conservatoire des habitats naturels ».





2. Protéger et restaurer

Surveillance du territoire

La règlementation de la cueillette des plantes sauvages

La flore du Parc national est très riche et l'établissement public a pour mission de la préserver dans le cœur. Afin qu'une cueillette raisonnable de plantes sauvages pour un usage familial ou professionnel soit possible, le conseil d'administration a approuvé en 2017 une réglementation qui encadre cette activité dans le cœur.
La charte du Parc national a fixé la liste des espèces végétales très fragiles dont la cueillette est interdite et laissé le conseil d'administration de l'établissement encadrer la cueillette des autres espèces. C'est chose faite : une délibération du 28 février 2017 détaille la réglementation de la cueillette relative aux 56 plantes à fleurs, aromatiques, condimentaires, médicinales, à usage cosmétique, des baies et fruits. Une liste de ces espèces est établie. La cueillette des plantes sauvages qui ne figurent pas sur ce document reste donc interdite en cœur de Parc. L'autorisation de cueillette délivrée par l'établissement n'exonère pas de celle du propriétaire.

La cueillette est manuelle et ne doit provoquer aucune dégradation de la plante ; l'arrachage ou le prélèvement de la plante sont exclus. Pour un usage familial, la cueillette est autorisée dans la limite de 2 litres par personne, par jour et par espèce. Lorsqu'elle est à vocation professionnelle, la cueillette est soumise à une autorisation annuelle de la directrice de l'établissement ; le cueilleur doit fournir une carte permettant de localiser le lieu de cueillette prévu et une estimation de la quantité envisagée de cueillette par espèce. Des modalités spécifiques sont à respecter pour la cueillette de la myrtille, l'airelle rouge, la gentiane jaune et l'arnica.

En savoir plus : **www.cevennes-parcnational.fr**, rubrique Le Parc national des Cévennes/La réglementation du cœur/La cueillette des plantes sauvages.



La mission « veille et police de l'environnement »

Vingt-et-un agents du Parc national consacrent 800 jours par an à la veille du territoire. Leurs objectifs prioritaires sont d'assurer et de maintenir une relation de confiance avec les résidents permanents du territoire, les résidents secondaires, les acteurs socio-économiques et les visiteurs. Il s'agit dès lors de les informer, de les sensibiliser et d'être à leur écoute concernant les différents projets auxquels ils aspirent afin d'anticiper d'éventuelles situations problématiques. En plus de la veille, ils assurent une mission de police de l'environnement. Elle représente 200 jours par an.

En 2017, 25 procédures de constatations d'infraction ont été engagées. Les infractions portaient pour la plupart sur des feux associés à du camping sauvage, des véhicules non autorisés à circuler sur des pistes réglementées, des travaux sans autorisation préalable et des infractions à la réglementation encadrant l'exercice de la chasse.

En outre, plus de 250 infractions mineures ont donné lieu à un simple avertissement oral.





Autorisations dérogatoires à la règlementation accordées dans le cœur

En 2017, ont été accordées :

- 163 autorisations de travaux dans les domaines du bâti, des travaux publics, de l'agriculture, de la forêt et de l'eau ;
- 7 autorisations de campement;
- 1 autorisation d'activité artisanale ou commerciale nouvelle ;
- 8 autorisations de manifestations publiques ;
- 49 autorisations de manifestations sportives ;
- 25 autorisations de prélèvement, capture et baguage, d'espèces animales et végétales ;
- 45 autorisations de circulation ;
- 2 autorisations de survol à des fins scientifiques ;
- 22 autorisations de prises de vue avec ou sans survol (dont 4 autorisations de prises de vue au sol et 18 autorisations de survol).













La poursuite de la réintroduction du gypaète barbu dans les Grands Causses

Le Parc national est l'un des huit partenaires du programme européen Life GypConnect (2015-2021), porté par la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO), dont l'objectif est de renforcer la population de gypaètes barbus et de rétablir les échanges entre les différents noyaux de population situés dans les Alpes et les Pyrénées. La réintroduction du gypaète barbu dans les Grands Causses a commencé dès 2012 : chaque année, deux à trois jeunes gypaètes sont lâchés alternativement en Lozère, sur la commune de Meyrueis, dans le Parc national des Cévennes, et en Aveyron, sur la commune de Nant, dans le Parc naturel régional des Grands Causses.

En 2017, au regard de ces premières expériences, la décision a été prise d'augmenter le nombre d'oiseaux libérés : quatre jeunes gypaètes - Durzon, Viaduc, Calendreto et Arcana - se sont ainsi envolés des falaises aveyronnaises au mois de mai.

Au total, depuis 2012, 14 jeunes gypaètes issus de centres d'élevage européens, bagués et équipés de balises GPS, ont été lâchés dans les Grands Causses. Ce territoire abrite également les trois autres espèces de vautours : à l'issue des derniers comptages, on dénombre 577 couples reproducteurs de vautours fauves, 27 couples reproducteurs de vautours moines et 2 couples de vautours percnoptères.

Premier séminaire sur les interactions vautours-élevages



L'établissement public du Parc national, en partenariat avec la LPO, a organisé les 24 et 25 octobre 2017 à Florac-Trois-Rivières le premier séminaire du programme Life GypConnect centré sur la conservation du gypaète barbu. Ce séminaire intitulé «Hommes, vautours, élevages... bénéfices croisés pour les territoires» avait pour objectif d'échanger sur les liens entre l'agropastoralisme et la conservation des grands rapaces nécrophages. Plus de 70 ornithologues, scientifiques, représentants d'administrations, gestionnaires d'espaces naturels et éleveurs venus des Préalpes, des Pyrénées, du Massif central et de Bulgarie ont partagé leurs expériences et leurs connaissances aux travers de communications en séances plénières, de visites sur le terrain et d'ateliers participatifs. Ce premier séminaire a également permis d'échanger sur les points de blocage entre certains acteurs concernés et de convenir d'outils et de dispositifs permettant de nouer ou conforter les liens entre l'agropastoralisme et les grands rapaces nécrophages. Une soirée cinéma ouverte au grand public, «*Les vautours font leur cinéma*», organisée dans la salle de spectacle de Florac-Trois-Rivières, la Genette verte, en présence de l'un des précurseurs de la réintroduction des vautours, Michel Terrasse, a connu un franc succès auprès de la population locale venue en nombre.





Participation au programme national d'action sur le faucon crécerellette

Le nombre de couples reproducteurs de faucons crécerellette était très faible en France dans les années 1990. En raison des menaces qui pesaient sur l'unique population de ce rapace présente dans les Bouches-du-Rhône, plusieurs programmes de conservation ont été mis en œuvre par le ministère chargé de l'environnement. Les effectifs de ce petit faucon grégaire ont commencé à augmenter dans les années 2000 et de nouveaux sites sont maintenant régulièrement colonisés.

Depuis 2003, on observe chaque été, de début août à la mi-septembre, d'importants rassemblements de faucons crécerellette dans plusieurs départements du sud de la France. Ces rassemblements s'effectuent après la période de reproduction. Ces oiseaux, et certains même en provenance d'Espagne, remontent vers le nord à la recherche de criquets et de sauterelles. C'est ainsi que des dizaines, voire des centaines de faucons crécerellette se retrouvent sur les causses Méjean et de Sauveterre en raison de l'abondance de criquets et de sauterelles dans les milieux ouverts d'altitude à cette période de l'année.

En 2017, 400 faucons crécerellette ont été dénombrés par les agents de l'établissement sur le causse Méjean qui, pour la deuxième année consécutive, est le site hébergeant le plus d'oiseaux en fin d'été dans le sud de la France. Les oiseaux repartent ensuite vers l'Afrique de l'ouest où ils passent l'hiver.



Une expérimentation en faveur des busards

La situation des busards cendrés et Saint-Martin est extrêmement préoccupante dans le Parc national comme partout en France. Leurs populations régressent de manière drastique. Ces rapaces diurnes affectionnent les landes et fourrés denses pour y établir leurs nids. Mais la raréfaction de ces espaces naturels, due notamment aux labours, aux écobuages et aux gyro-broyages, les pousse à nicher dans des cultures et des prairies de fauche : hélas, la plupart des nichées y sont détruites. Aussi, lorsqu'un nid est détecté dans une culture, les agents de l'établissement et l'agriculteur tentent de protéger la couvée par une mise en défens de 20 mètres de diamètre. Mais cela ne suffit pas toujours… En 2017, 8 couples se sont reproduits dans les landes dont 6 ont pu mener leurs jeunes à l'envol ; en revanche, aucun des 5 couples qui ont tenté une reproduction en zone cultivée n'a réussi. Il est donc capital de tout faire pour préserver les milieux naturels de reproduction de ces oiseaux menacés d'extinction. Pendant l'hiver 2017, les agents du Parc ont expérimenté une méthode déjà testée par la LPO. Ils ont réalisé des trouées dans des landes des vallées cévenoles historiquement favorables aux busards. Ces espaces circulaires, dénués de toute végétation, permettent aux oiseaux de se poser et de nicher au sol, tout en étant protégés par une végétation très dense de landes. Afin d'inciter les oiseaux à venir occuper ces trouées, un oiseau en plâtre, semblable à une femelle en position de couvaison, a été déposé dans l'une des trouées. Le bilan est assez positif puisqu'un couple de busards cendrés a niché non loin de la zone aménagée. L'expérience se poursuit en 2018.





Patrimoine culturel et paysager

Mise en place d'un observatoire photographique des paysages

En 2017, l'établissement a sélectionné des lieux et des thématiques pouvant alimenter un observatoire photographique des paysages (OPP), venant en complément des points photographiés par l'Entente interdépartementale des Causses et des Cévennes, pour l'OPP qu'elle a lancé en 2014.

Un observatoire photographique des paysages est un outil destiné à comparer des clichés pris au même endroit, à plusieurs années d'intervalle. Il s'agit d'apprécier l'évolution - ou pas - des paysages sous l'action de l'homme et de la nature. L'objectif est de partager cette analyse avec le grand public (habitants et visiteurs) et de prendre conscience des dynamiques à l'œuvre sur les versants et dans les vallées. Les images peuvent également aider à la décision en ce qui concerne l'aménagement du territoire, l'agriculture, la protection de sites… Les paysages agricoles, la forêt, les silhouettes villageoises sont autant de sujets qui méritent d'être illustrés à travers cet outil.

Une première campagne photographique aura lieu à l'été 2018. L'intervalle de temps entre chaque cliché sera de 3 années. Dès la deuxième campagne, les clichés pourront être comparés en ligne via un site internet dédié.

Le conseil scientifique étudie les évolutions des paysages du cœur du Parc

Le conseil scientifique (CS) de l'établissement public a choisi de consacrer son séminaire annuel de terrain, qui s'est tenu les 31 août et 1er septembre à Florac-Trois-Rivières, à la problématique de l'évolution des paysages du cœur du Parc national en lien avec les pratiques agro-pastorales.

Les membres du CS se sont rendus au lieu-dit Les Sagnes, sur la commune de St-Julien-du-Tournel, sur le mont Lozère, pour y rencontrer les quatre éleveurs qui y sont installés et échanger avec eux sur leur perception des paysages qui les entourent. Leurs exploitations agricoles sont situées en cœur de Parc, dans une zone d'habitats naturels fragiles : tourbières, pelouses, hêtraies-sapinières, landes… Au fil des années, pour satisfaire aux besoins de modernisation ou d'intensification de leur activité, des travaux successifs ont été effectués, avec l'autorisation de l'établissement : défrichements, labours, pose de clôtures, drainage, installation de bâtiments d'élevage, construction de gîtes, accroissement des troupeaux…

Ces modifications portent-elles atteinte au caractère du Parc ? Les conséquences de ces aménagements sont-elles réversibles ou non? Comment appréhender les effets cumulés de travaux ? Comment intégrer la dimension paysagère à un projet ? Autant de questionnements que le CS a partagés avec les éleveurs et sur lesquels il poursuivra sa réflexion afin de produire des recommandations pour l'instruction des futures demandes d'autorisation de travaux pouvant porter atteinte à la beauté et à la typicité des paysages du cœur du Parc.



Une mission sur le patrimoine immatériel de l'agropastoralisme

Dans le cadre d'une mission de 6 mois pour l'établissement, Guillaume Lebaudy, ethnologue, docteur en anthropologie sociale, a « revisité » toutes les ressources documentaires – plus de 300 études, publications, films, sons… - relatives au patrimoine culturel immatériel de l'agropastoralisme disponibles sur le territoire des Causses et des Cévennes (pratiques, représentations, connaissances et savoir-faire).

Au-delà du simple inventaire, l'objectif était double : faire une lecture critique des travaux ethnographiques existants, et identifier des problématiques de recherche autour de la «culture pastorale» dans sa dimension contemporaine et évolutive.

Il paraît indispensable pour éviter l'écueil de la nostalgie et du folklore d'interroger les métiers de l'agropastoralisme au présent et au futur. Les questions liées à la relation entre l'homme et l'animal, à la prédation, à la combinaison de savoirs et de savoir-faire ancestraux et contemporains… semblent prioritaires.

De nouveaux travaux universitaires seront encouragés en 2018 par l'établissement en partenariat avec la Direction régionale des affaires culturelles d'Occitanie et l'Entente interdépartementale Causses et Cévennes.











2. Accompagner le développement durable

Agriculture

Les producteurs adoptent la marque *Esprit parc national*

La marque *Esprit parc national* a poursuivi son déploiement dans le Parc national en 2017. Elle a notamment séduit dix nouveaux agriculteurs dont les pratiques sont respectueuses de l'environnement et en adéquation avec les valeurs du Parc ; leurs productions contribuent au développement d'une filière économique locale. Il s'agit d'un éleveur, de quatre producteurs de fruits, légumes et plantes issues de la cueillette, de quatre apiculteurs et d'un rucher-école : le miel produit collectivement par le rucher-école de Ventajols, démarche soutenue par l'établissement au travers de la mise à disposition gracieuse du terrain, a bénéficié de la marque. En outre, un premier vigneron, installé à Banne, l'une des trois communes ardéchoises du Parc national, a obtenu la marque *Esprit parc national* au printemps. La production du Domaine des Lèbres – 500e produit marqué au plan national ! – est notamment certifiée « Agriculture biologique » et issue de vins produits dans le Parc national, deux critères obligatoires pour obtenir la marque.

Les prochains produits du terroir qui recevront la marque devraient être de la catégorie « Fromage et produits laitiers ». Fin 2017, vingt et un producteurs étaient bénéficiaires de la marque.

Stratégie agri-environnementale

L'établissement public a voulu se doter d'une stratégie agri-environnementale, pour mieux organiser ses interventions dans ce domaine et leur donner une plus grande visibilité.

Ses actions s'organisent autour de trois axes :

- **le soutien au pastoralisme et à une gestion optimisée des ressources naturelles.** Le maintien des milieux ouverts et des parcours est un enjeu majeur pour le Parc national. Les actions de l'établissement visent :

 • à accompagner le développement d'exploitations agricoles ayant des pratiques pastorales et valorisant les milieux (programme Life + Mil'ouv et ses suites ; PAEC « Cœur du Parc national des Cévennes ») ;

 • à conforter les estives et la transhumance (accompagnement des groupements pastoraux) ;

 • à protéger les troupeaux face à la prédation (mise en œuvre du plan loup) ;

- **le développement et la valorisation de l'agro-écologie et de l'agriculture biologique.** Ces pratiques participent techniquement et économiquement à la préservation de l'environnement. L'établissement a élaboré un plan de développement de l'agriculture biologique ; soutient les filières identitaires et écologiques (apiculture, châtaigneraie, vergers et laine) ; valorise les produits issus d'exploitations agro-écologiques à travers la marque *Esprit parc national* ;
- **l'accompagnement d'une agriculture gestionnaire des paysages et de la biodiversité,** notamment en cœur de Parc. L'établissement aide les exploitations à répondre aux objectifs de préservation de l'équilibre écologique (instruction des travaux agricoles, accompagnement technique des agriculteurs).





Pastoralisme

La fin du programme Mil'Ouv

Débuté en 2013, le programme Life+ Mil'Ouv s'est achevé fin 2017. Tout au long de cette dernière année, l'accompagnement des éleveurs ayant bénéficié d'un diagnostic éco-pastoral s'est poursuivi : les techniciens des chambres d'agriculture Gard et Lozère, du Copage, et ceux de l'établissement public ont effectué, en binôme, une trentaine de visites chez des éleveurs.

Un ouvrage collectif, *Terres pastorales*, est paru en juin aux éditions du Rouergue. Il donne à voir la richesse des milieux ouverts méditerranéens à travers les propos de spécialistes et les témoignages d'éleveurs. Il pose les enjeux du maintien de l'activité pastorale et du cadre dans lequel elle pourrait s'inscrire à l'avenir.

Du 17 au 20 octobre, les Rencontres internationales des acteurs de l'agro-sylvo-pastoralisme méditerranéen se sont déroulées à Montpellier et à Florac-Trois-Rivières. Cette manifestation a réuni le séminaire de clôture du programme Life+ Mil'Ouv et une cinquième réunion thématique d'experts sur les paysages culturels évolutifs de l'agropastoralisme méditerranéen des Causses et des Cévennes. Plus de 190 participants ont travaillé sur plusieurs thématiques : marchés et filières, politiques publiques, changements environnementaux, transmission des savoirs, dynamiques de territoires en faveur du pastoralisme.

Le 30 novembre, une journée d'échanges a été organisée par l'établissement public et le GAEC la Clé des Champs sur le causse Méjean. Une vingtaine de professionnels agricoles et dix techniciens ont confronté leurs expériences sur des questions techniques. Ils ont ensuite dressé un bilan du programme Life+Mil'Ouv et envisagé la création d'un réseau d'éleveurs qui pérenniserait le travail engagé.

Le projet agro-enviionnemental et climatique « Cœur du Parc national des Cévennes »

En mars, l'établissement public a été retenu comme opérateur du projet agro-environnemental et climatique (Paec) « Cœur du Parc national des Cévennes ». Il dispose d'une enveloppe budgétaire de 792 000 € (75 % de FEADER et 25 % de l'Etat) pour la période 2017-2018.

Les techniciens agri-environnement de l'établissement proposent des mesures agro-environnementales et climatiques (Maec) aux éleveurs dont les objectifs sont de soutenir les activités pastorales, maintenir la biodiversité des prairies naturelles de fauche, préserver certains habitats naturels ou certaines espèces par la gestion pastorale, ou favoriser le redéploiement pastoral. Les contrats sont signés pour 5 ans. Pour définir les exploitations éligibles, une priorisation a été effectuée selon deux critères : la surface de prairies naturelles de fauche (pour assurer l'efficacité écologique du dispositif) et la part des surfaces de prairies permanentes sur la surface totale de prairies (pour encourager des éleveurs dont les pratiques favorisent la biodiversité).

Cinq contrats ont été signés en 2017 pour un total de 200 240 €. Une vingtaine d'autres devrait être signée en 2018.







Sylviculture

Un dialogue territorial sur les forêts cévenoles

Dans le cadre du projet Cev'Aigoual* piloté par le CRPF qui rassemble 19 partenaires, l'établissement public du Parc a organisé en 2017, sur le territoire des Cévennes et de l'Aigoual, des ateliers participatifs permettant à tous les usagers de la forêt de croiser leurs perceptions, leurs envies, leurs idées.

L'objectif global de ce projet partenarial est de valoriser les ressources forestières du territoire pour alimenter la filière bois, et de mobiliser tous les acteurs concernés en faveur d'une gestion durable et multifonctionnelle des forêts cévenoles. L'établissement Parc a proposé deux actions : une exposition photographique sur les différents visages de la châtaigneraie, et une démarche participative pour que propriétaires, randonneurs, habitants, élus, professionnels de la forêt, du tourisme ou encore chasseurs construisent ensemble l'avenir des paysages forestiers du Parc national.

Quatre ateliers ont ainsi été organisés au printemps, sur le territoire de la charte forestière Gorges Causses Cévennes, dans les Hautes-Cévennes, le Galeizon-Pays Grand'Combien et le Viganais-Aigoual. Chacun des 155 participants a pu livrer sa perception des forêts aujourd'hui, « rêver » sa forêt idéale pour demain, proposer des actions, présenter des projets…

La synthèse de toute la matière collectée est disponible sur **www.dialter.fr/laforetsurvotreterritoire.htm.**

**Coordonné par le Centre régional de la propriété forestière, cofinancé par l'Ademe et le ministère de la Transition écologique et solidaire.*

La fin du chantier de coupe forestière sur la plaine du Tarn

Engagés à l'été 2016, d'importants travaux de coupe de pins et de réouverture de pâturages sur l'estive de l'Aubaret (commune de Pont-de-Montvert-Sud-Mont-Lozère) se sont terminés cet automne. Ils avaient été entrepris à la demande des éleveurs. L'expansion naturelle des pins ces dernières décennies avait en effet conduit au développement de boisements complètement fermés que les troupeaux ne pouvaient plus pâturer. L'enjeu était donc de contribuer au maintien de la transhumance ovine sur cette zone par la reconquête d'espaces pastoraux. En limitant l'extension des ligneux sur les zones humides de la plaine du Tarn, l'opération de défrichement participait également à préserver cet écosystème très fragile. Enfin, le site du Pont du Tarn est très fréquenté par les randonneurs qui apprécieraient la réouverture des perspectives paysagères sur la plaine du Tarn, la tourbière, l'estive et la draille.

Le chantier n'était pas aisé au vu des difficultés d'accès au terrain de la coupe et de débardage, et des enjeux environnementaux. Il a été mené avec succès grâce à l'investissement de l'établissement dans le suivi régulier des travaux et une coopération étroite avec l'entreprise. Afin de profiter de conditions météorologiques favorables avec des sols secs et portants, la coupe s'est déroulée en été, période de fréquentation touristique. L'entreprise a donc limité les rotations des camions pour préserver une certaine quiétude, et l'établissement a organisé des permanences de ses agents pour répondre aux interrogations des vacanciers. Des aménagements provisoires ont été posés pour permettre aux visiteurs de franchir les cours d'eau. Pour que le résultat soit adapté à un usage pastoral, l'entreprise a utilisé un matériel spécifique : cisaille forestière pour une coupe rez-terre des tiges, broyage des tiges de petit diamètre. Du fait de la valorisation du bois coupé en plaquettes forestières, les arbres entiers ont été évacués, branches comprises. Au final, 1 600 tonnes de plaquettes ont été récoltées sur ce chantier.



Un séminaire sur les arbres d'intérêt écologique

La forêt recèle des arbres gros et vieux, des arbres morts encore sur pied ou tombés au sol, des arbres porteurs de singularités, comme des cavités, des fentes, des écorces décollées, des champignons... Une part importante de la biodiversité forestière vit dans ces arbres singuliers. Dans le Parc national, le quart des espèces forestières sont, par exemple, directement dépendantes de la présence de bois mort. D'autres espèces sont liées à des habitats très particuliers : c'est le cas d'*Anacamptodon splachnoides*, une mousse présente uniquement sur les débordements des cavités temporairement remplies d'eau. La préservation de ces arbres d'intérêt écologique au moment des coupes forestières permet de maintenir une biodiversité forestière riche et variée qui contribue au bon fonctionnement de l'écosystème forestier.

En mai 2017, les agents de l'établissement public et de l'Office national des forêts se sont réunis pour un séminaire sur les arbres d'intérêt écologique. Le matin, Laurent Larrieu (INRA/CRPF), Thomas Barnouin (ONF) et Emeric Sulmont (Parc national) sont intervenus sur les fonctions assurées par les arbres d'intérêt écologique dans l'écosystème forestier. L'après-midi s'est déroulée sur le terrain, en forêt domaniale du Bougès, et a permis de riches échanges autour de cas concrets.

Les arbres d'intérêt écologique sont l'une des échelles de la trame de vieux bois, dont l'objectif est de préserver les milieux forestiers. Reliés entre eux, les arbres d'intérêt écologique, les ilots de sénescence et les réserves forestières favorisent le développement et la conservation d'une biodiversité parfois fragile.







Un nouveau diagnostic écologique pour les propriétaires forestiers

Depuis 2012, l'établissement propose un diagnostic écologique de sa propriété à chaque propriétaire forestier qui élabore le plan de gestion d'une forêt située dans le cœur du Parc. Ce diagnostic permet de l'informer sur les éléments patrimoniaux de sa forêt, de le sensibiliser à des enjeux de conservation, de lui faire part de préconisations de gestion, de lui rappeler des éléments de règlementation. Sept diagnostics écologiques ont été réalisés en 2017 (45 au total depuis 2012).

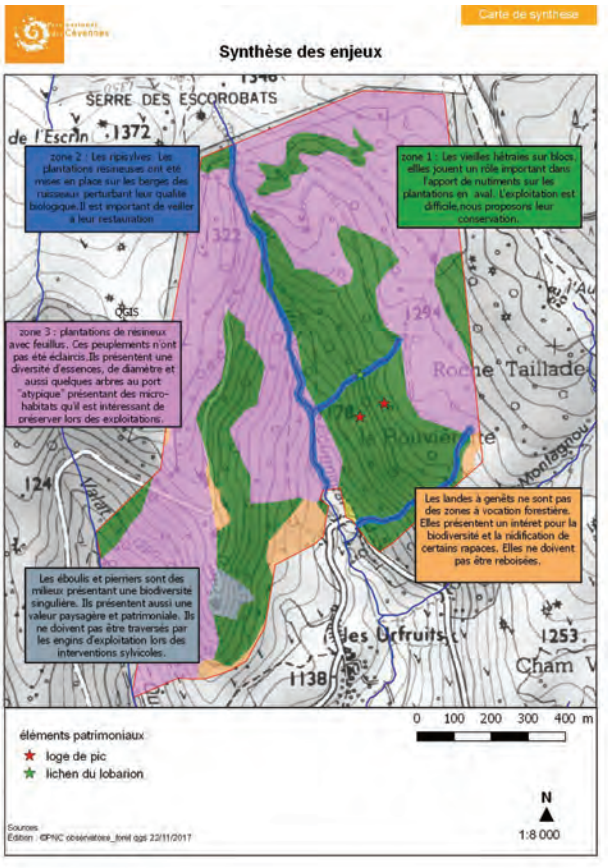
En 2017, l'établissement a confié à une stagiaire la mission de vérifier la pertinence de cet outil auprès des acteurs forestiers - propriétaires, gestionnaires, rédacteurs de plans de gestion –, de recueillir leurs avis et suggestions, et de proposer une refonte de l'outil. Les personnes rencontrées ont pour la plupart souligné l'intérêt du diagnostic, la qualité et l'utilité des informations fournies. Elles ont aussi formulé des souhaits de simplification du document. C'est chose faite.

Le propriétaire peut d'un seul coup d'œil avoir une vision globale des enjeux de sa forêt grâce à une carte des zones à enjeux et des principales données, accompagnée d'un « bref aperçu de la richesse écologique de la forêt ».

L'entrée par secteur géographique est privilégiée, au lieu d'une entrée par type d'enjeux. Le propriétaire forestier est un gestionnaire d'espace, habitué à penser « parcelle, secteur ». Sur la base des données recueillies, le rédacteur du diagnostic définit des zones à enjeux qui apparaissent sur la carte.

Chaque zone fait ensuite l'objet d'une fiche : enjeux, préconisations de gestion, points règlementaires...

Le diagnostic répond au degré de curiosité de chacun. La carte de synthèse des enjeux et la description des zones identifiées constituent la base du diagnostic. Cependant, pour ceux qui souhaitent en savoir plus, des fiches plus détaillées sont proposées, par exemple sur les forêts anciennes, les arbres d'intérêt écologique, les ripisylves…







Des travaux d'intérêt écologique en forêt domaniale

Chaque année, dans le cadre de son partenariat avec l'Office national des forêts, l'établissement public contribue à la réalisation de travaux en forêt domaniale en faveur de milieux ou d'espèces à forts enjeux de préservation.

Les travaux de restauration de la tourbière de la Plaine, sur le massif de l'Aigoual gardois, ont été achevés cette année. Les arbres résineux qui gagnaient sur ce milieu humide à l'équilibre fragile, concourant lentement à son assèchement, ont été éliminés. Ces travaux s'inscrivent dans un programme plus large de restauration de zones humides et de ripisylves qui vise à favoriser la connexion des milieux humides entre eux.

Des travaux d'entretien des gourgues en forêt domaniale de Fontmort ont aussi été entrepris en 2017 : débroussaillage, curage, renforcement des digues et murets, colmatage de fuites. Les gourgues sont de petits points d'eau façonnés par l'homme. Ces mares artificielles constituent des milieux particuliers où se développent une flore et une faune spécifiques, comme les libellules, salamandres et autres batraciens.

Enfin, sur les milieux ouverts de crêtes de cette même forêt domaniale de Fontmort, les oiseaux et les orthoptères - sauterelles, criquets, grillons – ont fait l'objet d'inventaires. D'importants travaux de réouverture avaient été réalisés sur 29 ha en 2010 et 2011. Dans ces petites zones de landes en chapelet au sein d'un grand massif forestier, les inventaires ont permis d'observer une grande variété d'orthoptères, et notamment le criquet de l'Aigoual. Ces zones de crêtes sont par ailleurs des terrains de chasse privilégiés pour les rapaces, dont certains, comme le faucon crécerelle ou les busards, sont tributaires des orthoptères en période d'élevage des jeunes.

Une charte de bonnes pratiques pour les coupes forestières

Comment récolter du bois dans les forêts en conciliant rentabilité du chantier, amélioration et renouvellement des peuplements, et protection des sols, des paysages et du milieu forestier ? C'est la question à laquelle s'est attelé un groupe de travail constitué d'acteurs de la filière bois et d'élus, et animé par l'équipe « forêt » de l'établissement. En 2017, un document intitulé « *Quatorze engagements pour une récolte de bois raisonnée sur le territoire du Parc national des Cévennes* » a été validé par le conseil d'administration. L'objectif est de proposer aux entreprises et aux propriétaires une démarche d'adhésion volontaire à cette charte. Leur engagement sera mis en valeur, ce qui contribuera à une communiquer positivement sur les coupes de bois vers le grand public, et à rendre plus acceptable la récolte de bois.

Le bois est très présent dans la vie quotidienne des Cévenols. Dans le Parc national, territoire paradoxalement couvert de forêt mais faisant l'objet de peu de valorisation forestière, les habitants prennent peu à peu conscience de la valeur de la ressource en bois. Que ce soit pour la construction, l'ameublement, le système de chauffage, ce matériau écologique est bien souvent plébiscité. Les forêts du Parc national contribuent à alimenter la filière bois dont les deux acteurs clés sont le propriétaire de la forêt et l'exploitant forestier.

L'objectif du groupe de travail était de définir un code de bonnes pratiques pour la réalisation de coupes forestières dans le Parc national sur lequel les exploitants forestiers pourraient s'engager, que ce soit pour du bois énergie ou pour toute autre utilisation. La prise en compte des espèces remarquables, la préservation de la fertilité des sols, la taille des coupes à blanc, le devenir des branches au sol après exploitation, tous ces points ont été étudiés et font l'objet de recommandations.







Chasse

Vers un observatoire de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique

Le projet d'un observatoire de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique (OEASC) sur le territoire, inscrit dans la charte du Parc national, répond au besoin de disposer d'un outil collectif d'appréciation de l'équilibre entre les ongulés sauvages et les milieux agricoles et forestiers. Cet observatoire permettra d'éclairer les orientations et les décisions de gestion des populations de gibier.

En 2017, un chargé de projet dont la mission est de définir précisément le dispositif et de le mettre en œuvre a été recruté par l'établissement pour 10 mois.

Le 19 décembre, un premier comité de pilotage de l'OEASC a rassemblé onze structures des secteurs agricole, forestier et cynégétique, engagées auprès de l'établissement dans le projet de création de l'observatoire. Les participants ont arrêté les grandes composantes du dispositif, et le calendrier prévisionnel de sa conception et de son déploiement. Un système d'alerte permettra aux propriétaires et aux gestionnaires forestiers de faire remonter directement et facilement des informations sur les dégâts d'ongulés sauvages sur leurs peuplements. L'OEASC prévoit également la centralisation et la valorisation d'un grand nombre de données existantes, ainsi que le déploiement de dispositifs complémentaires d'évaluation et de suivi de la pression des cervidés sur la végétation forestière.

La campagne de chasse 2016-2017

Le bilan du plan de chasse 2016-2017 est très positif avec une réalisation de 74,8% pour le chevreuil et de 75,2% pour le cerf. La situation au regard de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique demeure satisfaisante pour le chevreuil, à l'exception de certaines parcelles forestières situées sur la partie cœur du Méjean impactées par l'espèce. Concernant le cerf, l'amélioration de la situation semble se confirmer sur le Bougès et dans les vallées cévenoles. A l'inverse, la pression exercée par l'espèce sur les productions agricoles et les régénérations forestières, sur le mont Lozère et le massif de l'Aigoual, est jugée trop forte, malgré une augmentation du nombre des prélèvements. Les tableaux de chasse « sanglier » sur le Gard et la Lozère sont en baisse par rapport à la saison précédente et les dégâts sur les productions agricoles restent élevés. Les procédures de tirs d'élimination mises en œuvre en période de fermeture dans le cœur du Parc sont appréciées et efficaces localement (22 autorisations, 56 participants, 18 prélèvements). Les suivis menés sur le lièvre, en particulier sur le causse Méjean, témoignent du bon état de conservation de l'espèce à l'échelle du massif.



Expérimentation de munitions sans plomb



Dans le cadre du programme européen *Life Gyp-Connect*, le Parc national, en étroite collaboration avec la Fédération départementale des chasseurs de la Lozère, a engagé une expérimentation destinée à sensibiliser les chasseurs de grand gibier à l'utilisation de munitions sans plomb, en les informant sur le problème du saturnisme chez les rapaces nécrophages comme les vautours. Ceux-ci se situent en effet en bout de chaîne alimentaire et sont donc exposés à une contamination lorsqu'ils ingèrent des fragments de plomb provenant des chairs ou des os des gibiers qu'ils consomment.

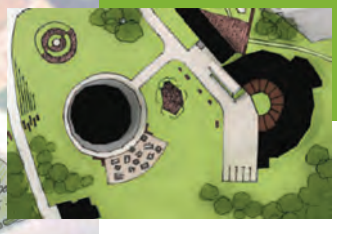
La commission européenne a accepté de soutenir une action expérimentale qui se déroule en deux temps : une première phase de sensibilisation des chasseurs, puis un test d'utilisation des munitions sans plomb *in situ*, sur deux campagnes de chasse, avec un panel de chasseurs sélectionnés.

En 2017, l'établissement public a adressé un courrier d'information à 1 300 chasseurs pour les inviter à participer à l'expérimentation s'ils le souhaitaient. Deux réunions d'information ont été organisées au mois de mars à l'attention des chasseurs volontaires : 51 d'entre eux ont été retenus pour le test. Ils ont bénéficié de tarifs avantageux pour l'achat de 4 boîtes de balles sans plomb - plus chères que les balles ordinaires - en contrepartie d'un engagement ferme à participer à une séance de réglage de leur arme, à utiliser ces munitions sans plomb pendant les deux campagnes de chasse 2017/2018 et 2018/2019, à remplir des fiches de tir, et à répondre au questionnaire qui leur sera soumis à la fin de l'expérimentation.

Les premiers retours d'expérience devraient être connus en mars 2018.









Architecture, Urbanisme

Accompagnement technique pour la revitalisation du centre-bourg de Vialas

La commune de Vialas s'est lancée en 2017 dans un programme de travaux ambitieux afin de revitaliser son centre-bourg. La construction d'une nouvelle école, la transformation du bâtiment de la mairie puis la réalisation de logements locatifs dans l'ancienne gendarmerie vont transformer le patrimoine bâti du village et créer de nouveaux usages.

En parallèle, une étude réalisée par l'établissement public a complété la réflexion engagée sur certains espaces publics. Les propositions d'aménagement formulées ont permis d'échanger avec la municipalité sur les qualités des espaces, l'intégration d'éléments de végétation et le confort des usagers. Les abords du temple, la place centrale et l'entrée ouest du village ont fait l'objet d'esquisses, apportant des idées et des pistes de requalification pour rendre le bourg plus attractif.

Projet de requalification de la station de Prat-Peyrot

Prat-Peyrot est une station d'activités de pleine nature - ski, raquette, VTT, randonnée, course d'orientation - située dans le cœur du Parc national à 4 kilomètres du sommet de l'Aigoual. Elle constitue, avec le météosite de l'Aigoual, le village de l'Espérou et les équipements du col de la Serreyrède, un des éléments-clés du projet « Destination Aigoual ».

Un projet de requalification de la station de Prat-Peyrot en « éco-station 4 saisons » est envisagé à moyen terme pour faire de ce lieu un point d'accueil et le cœur des activités de pleine nature en toutes saisons.

L'établissement public a travaillé en 2017 avec les élus et les partenaires concernés par ce projet. Une esquisse globale de requalification de la station et de ses abords a été proposée. Il s'agissait d'envisager l'avenir possible des voies et chemins de circulation, des bâtiments et des équipements d'accueil du public, le tout dans une perspective de valorisation des paysages. Ce travail s'est concrétisé par le recrutement d'une stagiaire de l'école de la nature et des paysages de Blois au printemps.

Le diagnostic et les différentes propositions ont permis d'aborder toutes les problématiques rencontrées sur ce site, et aideront à consolider le futur programme d'aménagement.





Artisanat et activités économiques

Le programme Laubamac arrive à mi parcours

Le projet Laubamac (2016-2019), retenu dans le cadre du contrat de plan Etat–région Massif central 2015-2020, a pour objectif de maintenir et développer les filières lauze et pierre sèche. Chacun des sept partenaires est le maître d'ouvrage de plusieurs actions.

Pilotée par l'établissement public du Parc, l' « étude de marché des filières nationales des lauziers et bâtisseurs en pierre sèche » a été lancée en juillet. Un bilan intermédiaire a été fourni à l'issue des phases 1 et 2 - état des lieux quantitatif et qualitatif des trois filières lauze de schiste, lauze calcaire et pierre sèche ; potentiels et enjeux pour chacune des trois filières. La phase 3 - propositions stratégiques et plan d'actions – est attendue dans le courant du premier semestre 2018. L'action «Usages contemporains de la lauze et de la pierre sèche » a également démarré : l'objectif est de concevoir un argumentaire en faveur de ces techniques et savoir-faire de manière à permettre au plus grand nombre de professionnels, élus, prescripteurs et particuliers de vouloir et savoir les utiliser. Enfin, le comité de pilotage du projet « Premières rencontres nationales de la lauze et de la pierre sèche » s'est mis au travail pour préparer ce colloque qui se tiendra en avril 2019.

Toutes les actions prévues dans le cadre du projet et portées par les six autres partenaires ont avancé en 2017. La lettre d'information Lauba'info, dont le premier numéro est paru en décembre, s'en fait l'écho. Elle est disponible auprès de **emmatitouah@abps.fr**

Laubamac

La transition énergétique ancrée dans le territoire

Le Mont Aigoual, bientôt une référence nationale sur le changement climatique

Site historique des Cévennes, véritable vigie postée au sommet de l'Aigoual, l'observatoire météorologique du Mont-Aigoual va bénéficier dans les 3 ans qui viennent d'un vaste projet de réhabilitation. Porté par la communauté de communes Causses Aigoual Cévennes terres solidaires, le projet consiste à rénover totalement l'ossature du bâtiment qui souffre du poids des ans, à réaménager toutes les circulations internes pour faciliter la visite du site et la circulation entre exposition, restaurant, gîte et boutique.

L'autre volet de cette opération concerne la refonte complète du dispositif d'interprétation qui s'appuiera sur l'une des séries de données météorologiques les plus complètes au monde pour proposer en 2020 un outil d'interprétation et de sensibilisation aux changements climatiques avec le soutien de Météo France. L'établissement public du Parc a accompagné la communauté de communes pour mobiliser près de 500 000 € du fonds de financement pour la transition énergétique.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE





Eau

Etude hydrogéologique du causse Méjean : les actions 2017

L'étude hydrogéologique du causse Méjean lancée en 2016 par l'établissement public et le Bureau de Recherches géologiques et minières (BRGM) s'est poursuivie. Elle vise à bien connaître le fonctionnement des eaux souterraines de ce vaste plateau calcaire afin de faire face aux besoins croissants en eau de qualité et de gérer durablement cette ressource rare et précieuse.

Le suivi des sources situées dans les gorges du Tarn et de la Jonte a commencé, parallèlement à la poursuite des études géologiques et géomorphologiques engagées en 2016.

Des campagnes de traçage ont été organisées : depuis la surface du causse Méjean ou l'intérieur des grottes, une substance neutre pour l'homme et l'environnement est injectée dans l'eau souterraine pour en connaître le cheminement. Les traces de ce colorant sont ensuite recherchées dans les sources des gorges.

Des injections ont ainsi été effectuées dans des avens, avec la contribution d'équipes de spéléologues. Plusieurs sources ont été analysées : Castelbouc, la source du Pêcher, le moulin de Pélatan, les Ardennes, l'Ironselle, la Sablière et les Douzes. Elles ont été équipées de matériel permettant de suivre les débits et le traçage, outre le suivi de la hauteur, de la température et de la conductivité électrique de l'eau. Des prélèvements manuels ont complété le dispositif afin de valider par des analyses en laboratoire la présence des traceurs dans les différentes sources. Les traceurs ont été retrouvés au niveau de plusieurs sources, ce qui a permis de commencer à déterminer les délimitations des bassins d'alimentation. Une campagne d'analyse de la chimie des eaux a aussi été menée à partir d'une centaine de prélèvements.

Les partenaires de l'étude ont également produit les deux premiers bulletins semestriels d'information à destination des habitants du causse Méjean. Ils sont disponibles sur le site **www.cevennes-parcnational.fr**





La démarche « zéro phyto »

Dès 2013, une orientation de la charte, «améliorer la qualité des eaux» , incitait les communes adhérentes et les acteurs publics à s'engager dans la démarche «zéro pesticide». Depuis le 1er janvier 2017, l'usage des pesticides chimiques est interdit dans les espaces ouverts au public. Les particuliers seront concernés au 1er janvier 2019. Pour mettre en application ce que la loi exige dorénavant, le bureau d'études Territori, financé par le Parc national avec l'aide des agences de l'eau, en collaboration avec les équipes techniques communales et celles de l'établissement public, a réalisé des diagnostics et des plans d'actions pour 40 communes volontaires. En 2016, 15 d'entre elles utilisaient encore les pesticides principalement pour le désherbage des cimetières, des bordures de terrains de sports, des allées et des rues.

Pour chaque commune, une visite technique s'est déroulée sur l'ensemble des espaces entretenus. Ce diagnostic a été suivi d'échanges sur les pratiques utilisées. Des conseils ont été délivrés afin de les améliorer. Les réponses alternatives ont été co-construites. Elles consistent en premier lieu en l'achat de matériel adapté. Les communes ont pu bénéficier d'informations sur ces équipements grâce à une journée de démonstration organisée par l'établissement public et le Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion équilibrée des Gardons à Anduze. Pour l'achat du matériel, les communes peuvent bénéficier d'aides financières des agences de l'eau. Elles ont été épaulées par les agents du Parc pour monter leurs dossiers de demande de financement. En second lieu, des préconisations ont été faites pour l'aménagement de futurs espaces et pour gérer différemment l'existant. Les espaces communaux ont été classés en trois catégories : entretien soigné, rustique et extensif. Des spécificités d'entretien pour chaque catégorie ont été définies en concertation. Par exemple, pour limiter l'entretien, il a été conseillé de favoriser l'enherbement spontané (ou par semis) des allées des cimetières, d'utiliser des plantes couvre-sol, de choisir des espèces adaptées à la sécheresse et de mettre en place le paillage sur les massifs pour limiter l'arrosage ou encore d'encourager l'écopâturage.

L'objectif de cette démarche « zérophyto » est d'améliorer durablement le cadre de vie des habitants et de valoriser les paysages sans générer de surcharge de travail pour les agents communaux.

L'effacement des seuils de Cassagnas et de Blajoux

L'appel à projets « Continuité écologique » lancé par l'agence de l'eau Adour Garonne en 2016 a constitué une opportunité pour le territoire du Parc national. En effet, d'ici à 2018, plus de 1 000 ouvrages présents sur les cours d'eau du bassin doivent faire l'objet de travaux pour restaurer la circulation des poissons et des sédiments. Les différents partenaires (Syndicat mixte des Gorges du Tarn, de la Jonte et des Causses, Parc national des Cévennes, Direction départementale des territoires, Agence française pour la biodiversité, Agence de l'eau Adour Garonne) ont identifié les ouvrages pouvant être intégrés à l'appel à projets. Pour trois d'entre eux, les communes se sont engagées à les effacer totalement.

L'établissement a apporté un soutien technique à la commune de Florac-Trois-Rivières pour l'effacement du seuil sur le Tarnon en 2016. En 2017, il a entamé un suivi photographique qui durera 5 ans et vise à connaître l'évolution de la topographie, de l'hydromorphologie, des habitats aquatiques, de la végétation rivulaire et des berges. Il a également assuré des animations pour le grand public sur le site pendant l'été.

L'établissement a également poursuivi son accompagnement du Syndicat mixte des gorges du Tarn, de la Jonte et des Causses pour les seuils de Blajoux (commune Gorges du Tarn Causses) et de Cassagnas. Les deux ouvrages constituent des obstacles à la continuité écologique du Tarn et de la Mimente mais les dossiers sont complexes – l'ouvrage de Cassagnas sert de réserve DFCI ; une passerelle pour piétons doit être maintenue à l'année sur le Tarn à Blajoux – et les travaux ne seront sans doute effectués qu'en 2018.



Les Trophées du Parc national

L'école de Bédouès-Cocurès, lauréate 2017 des Trophées du Parc national des Cévennes

Les treize élèves de la classe unique de l'école de Bédouès-Cocurès ont un an pour concrétiser leur joli projet « Jardin, art et biodiversité ». L'objectif en est de redonner vie à un jardin du village de Bédouès laissé en friche et d'en faire un petit coin de nature accueillant pour la biodiversité, propice aux rencontres et aux échanges intergénérationnels, un lieu esthétique où l'art et la culture ont leur place et que chacun peut admirer.

Les élèves ont commencé en septembre par visiter plusieurs jardins et recueillir auprès des jardiniers des anecdotes, des connaissances, des techniques culturales, et même des recettes de cuisine. Un garde-moniteur du Parc leur a appris à fabriquer et installer quelques aménagements favorables à la petite faune - nichoirs d'hibernation pour les hérissons, nichoirs à oiseaux, à insectes, à chauves-souris – et à construire un muret en pierre sèche qui peut servir d'abri aux lézards.

Les élèves apprendront à préparer le sol selon des méthodes respectueuses de la nature. Au printemps, avec les villageois qui le souhaiteront, ce sera le moment de planter, puis plus tard de récolter, cuisiner et déguster diverses variétés de légumes. Un inventaire des espèces végétales et animales du jardin sera réalisé et pourra constituer la première étape d'un suivi de la biodiversité locale sur 3 ans.

Le jardin aura également une dimension artistique : il sera embelli par des fleurs de couleurs et de formes diverses ; une signalétique sera créée ; des activités de *land'art* sont envisagées ; des activités d'écriture et de lecture de contes se nourriront des histoires racontées par les anciens et collectées par les élèves…







4. Faire connaître et accueillir

Tourisme et activités de pleine nature

De nouveaux bénéficiaires de la marque *Esprit parc national* chez les prestataires touristiques

La marque *Esprit parc national* a continué de séduire les prestataires touristiques dans le Parc national. Fin 2017, ils étaient 62 à en bénéficier pour un ou plusieurs types de produits et à avoir fait le choix d'afficher ainsi leur partage des valeurs des parcs nationaux.

Les professionnels engagés dans l'écotourisme aux côtés de l'établissement public du Parc national, membres de l'association Cévennes Ecotourisme et signataires de la Charte européenne du tourisme durable, constituent, depuis son lancement, les principaux candidats à la marque *Esprit parc national* et cela ne s'est pas démenti en 2017. Ils trouvent en elle la reconnaissance de leurs efforts et de la démarche de progrès qu'ils mènent depuis plusieurs années. Outre les hébergements et sorties de découverte, de nouvelles catégories de produits touristiques ont pu obtenir la marque cette année, les restaurants, les sites de visite et les séjours.

Ainsi, deux premiers séjours bénéficient de la marque. Tous deux sont proposés par l'agence Azimut Voyage (partenaire de l'établissement au travers de son engagement dans la CETD). Il s'agit de séjours thématiques, « La tête dans les étoiles » - séjour astronomique - et « Vagabondage aux pays des plantes sauvages et aromatiques », favorisant la découverte des patrimoines du Parc national, la rencontre avec des acteurs locaux, la connaissance des actions de l'établissement.

Semelles au vent, un nouvel opérateur de voyages partenaire

Située à Molières-Cavaillac (Gard) dans le Parc national, l'agence de voyages Semelles au vent, spécialisée dans les séjours nature et la randonnée en France et dans divers pays du monde, a signé au printemps la Charte européenne du tourisme durable (CETD).

Après Azimut Voyage, Cévennes Evasion, Chamina Voyages et Languedoc Nature, c'est le cinquième opérateur de voyages à s'engager auprès du Parc national pour mener à bien des projets et atteindre des objectifs en lien avec le tourisme durable : construire des séjours éco-touristiques, mettre en place des formations pour le personnel, chercher à réduire l'impact carbone de l'agence…

Les valeurs de l'équipe, en parfaite cohérence avec l'esprit de la CETD, sont l'engagement dans l'économie solidaire locale, le respect de l'environnement, de l'esprit des territoires parcourus, des modes de vie et de la culture des habitants.

Semelles au vent propose notamment un séjour recommandé par le Parc national et le Comité régional du tourisme en tant qu'« expérience inoubliable en Occitanie » : « Hivernale et bien-être sur le mont Lozère », séjour de 7 jours en raquettes à travers les magnifiques paysages du mont Lozère.

En savoir plus : **www.semellesauvent.com**





La région Occitanie promeut huit séjours écotouristiques dans le Parc national

Le Parc national des Cévennes, le Parc national des Pyrénées et les six parcs naturels régionaux des Causses du Quercy, des Grands Causses, des Pyrénées ariégeoises, du Haut-Languedoc, des Pyrénées catalanes, de la Narbonnaise en Méditerranée, ont décidé de mettre en œuvre une politique innovante en matière de développement touristique.

La région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée et le Comité régional du tourisme (CRT) les accompagnent dans cette démarche de promotion de l'écotourisme. Ils ont mis en place un ensemble d'outils de communication et un plan de promotion pour développer la visibilité des parcs naturels d'Occitanie auprès du grand public. Ainsi, avec la collaboration de chaque parc, une collection de 51 séjours de tourisme de nature a vu le jour et bénéficie d'une vitrine sur le site internet du CRT.

Pour le Parc national des Cévennes, les huit séjours sélectionnés sont tous proposés par l'une des cinq agences de voyage partenaires de l'établissement. Trois d'entre eux avaient été retenus à l'issue de l'appel à projets pour des séjours écotouristiques lancé en 2016 par l'établissement Parc, et deux viennent d'être marqués *Esprit parc national*.

L'itinéraire de la Grande traversée du Massif central en VTT (GTMC VTT) bientôt relancé

Le réseau des parcs du Massif central (Ipamac) est engagé depuis 2015 dans un projet de revitalisation de la GTMC VTT, parcours mythique créé en 1995, qui a longtemps été un itinéraire majeur fréquenté par une clientèle française et européenne. La « grande traversée » de 1 360 km part du Morvan et rejoint la Méditerranée, traversant 3 régions, 10 départements et 5 parcs naturels dont le Parc national des Cévennes.

La plus grande traversée VTT de France ouvrira au public au printemps 2018.

En 2017, la signalétique a été posée le long de l'itinéraire. Le tracé a été officiellement validé : les conseils départementaux ont signé des conventions avec les propriétaires et les communes concernés. L'identité visuelle de la Grande Traversée a été finalisée. Pour développer un réseau d'hébergeurs partenaires de l'itinéraire, un référentiel des services et besoins généralement attendus par la clientèle qui pratique la grande itinérance à vélo a été établi. Les comités départementaux du tourisme et les agences de développement touristique départemental déploieront la charte d'engagement de la GTMC VTT auprès des hébergeurs en 2018.

Enfin, à l'automne, des professionnels de l'agence Fabrique Aventures ont vérifié la possibilité d'effectuer cette traversée en VTT à assistance électrique.

GRANDE TRAVERSÉE DU MASSIF CENTRAL





Les acteurs du tourisme du Gard et de la Lozère s'engagent en faveur de la destination Parc national des Cévennes

Francis Laupies, vice-président de Gard Tourisme, Marcel Savajol, vice-président de Lozère Tourisme, et Henri Couderc, président du Parc national des Cévennes, ont signé le 10 juillet à Florac-Trois-Rivières une convention d'application de la charte 2017-2020 pour le développement de la destination touristique Parc national des Cévennes. L'agence de développement et de réservation du tourisme du Gard, aujourd'hui Gard Tourisme, et le comité départemental du tourisme de la Lozère, désormais Lozère Tourisme, sont des partenaires historiques de l'établissement dans la mise en œuvre d'une politique de soutien à un tourisme durable sur le territoire.

La convention cadre signée le 10 juillet identifie les grands projets sur lesquels les trois partenaires souhaitent travailler ensemble, dans l'objectif de promouvoir la destination Parc national des Cévennes. Il s'agira, par exemple, de poursuivre l'animation des réseaux des offices de tourisme et des partenaires touristiques, de faire vivre l'observatoire du tourisme, de développer une offre écotouristique qualifiée – nouveaux produits, séjours…-, d'assurer le déploiement de la marque *Esprit parc national*, d'améliorer l'accessibilité à tous les publics, de soutenir les activités de pleine nature respectueuses de l'environnement et la randonnée non motorisée, de promouvoir le Bien Causses et Cévennes… A court terme, le tourisme expérientiel dans le Parc national sera l'un des projets phare.

Les formations à destination des partenaires touristiques

Le plan de formation à destination des partenaires touristiques de l'établissement a été particulièrement ambitieux en 2017, avec 14 sessions proposées aux personnels des offices de tourisme et des relais d'informations, prestataires signataires de la charte européenne du tourisme durable et bénéficiaires de la marque *Esprit parc national.* Des élus de communes ou d'intercommunalités se sont joints à ces journées, contribuant à un meilleur dialogue entre les acteurs touristiques et les décideurs politiques.

Deux journées ont porté sur la connaissance de l'établissement public, ses missions, son fonctionnement. Deux autres ont été consacrées aux actions conduites sur le territoire en faveur de la réduction des pollutions lumineuses, à la manifestation du Jour de la Nuit et au futur label « Réserve internationale de ciel étoilé ». Une session de formation, co-organisée avec la Direction départementale des territoires et de la mer du Gard, a été consacrée au loup, à la biologie de l'espèce, au suivi et aux actions menées par chaque établissement public du territoire. Une journée autour de la promotion de la marque *Esprit parc national*, réservée aux seuls bénéficiaires, a permis aux gestionnaires de douze structures de réfléchir aux actions et outils de communication les plus adaptés à la valorisation de leur engagement et des valeurs de la marque auprès de leur clientèle. Chamina Voyages, agence partenaire de l'établissement pour ses séjours éco-touristiques dans le Parc national, et l'Office de tourisme Cévennes-Tourisme ont participé à des sessions dédiées à la connaissance et à la valorisation des patrimoines du Parc national. Enfin, comme chaque année, les formations sur la faune et la flore du Parc ont été appréciées.

Au total, 189 personnes ont participé à ces journées, dont 30 bénéficiaires de la marque *Esprit parc national*.





Éducation au développement durable du public scolaire

L'accompagnement du service éducatif de l'établissement aux écoles et collèges du territoire

En 2016-2017, l'établissement a proposé aux écoles primaires du territoire, dans le cadre du programme « J'apprends avec le Parc national », trois thématiques en lien avec les actions qu'il mène en faveur de la biodiversité :

- « Regards d'oiseaux » : initiation des enfants à l'observation et au suivi des oiseaux autour des écoles, et aux rapaces ;
- « Du mouton à la laine » : connaissance de la filière laine, de l'évolution et de la biodiversité des paysages agropastoraux ;
- « Elle est chouette ma forêt » : connaissance des forêts en libre évolution, des îlots de sénescence et des arbres d'intérêt écologique pour la protection de la biodiversité.

Soixante classes de primaire se sont inscrites : près d'un millier d'élèves ont ainsi bénéficié de plus de 220 demi-journées d'animations assurées par les agents du Parc. Des sorties en cœur de Parc regroupant plusieurs classes travaillant sur un même thème ont clôturé la plupart des projets. Le service éducatif de l'établissement a pu valoriser ces projets lors de la Journée départementale de l'éducation à l'environnement en Lozère qui a eu lieu cette année à la ferme des Boissets, sur la commune de Gorges du Tarn Causses.

Dans le secondaire, les conventions entre l'établissement et 5 collèges du territoire ont été renouvelées : 32 demi-journées d'animations par les agents du Parc ont bénéficié à 18 classes. Ainsi, tous les collégiens de 6e de Florac-Trois-Rivières ont été sensibilisés aux richesses du causse Méjean et aux actions menées en faveur des vautours, dans le cadre d'une journée de découverte lors de laquelle ils ont notamment visité la Maison des vautours (Meyrueis). La 3e édition du Rallye nature a permis une nouvelle fois de regrouper les classes de 5e des collèges de St-Jean-du-Gard et de St-Etienne-Vallée-Française pour une journée d'animations à Saumane, organisée par les agents du Parc et les futurs animateurs de l'école du Merlet.

L'équipe éducative a également renouvelé ses interventions dans les collèges et les lycées de certaines villes-portes (Ganges, Mende). Les élèves du lycée Peytavin de Mende, accompagnés des lycéens slovènes et italiens engagés comme eux dans le projet européen *Live on karst*, ont par ailleurs été accueillis à Florac-Trois-Rivières.

De nouveaux projets d'éducation au développement durable ont été engagés pour l'année scolaire 2017-2018. Un volet « sciences participatives » concernera en particulier les établissements scolaires des « communes ABC » du territoire.







Sensibilisation du grand public

Quelques temps forts du programme d'animations



Au printemps, deux manifestations ont été organisées pour le territoire. Les 8 et 9 avril, l'établissement s'est associé aux sites Natura 2000 des vallées cévenoles et à de nombreux autres partenaires pour proposer deux journées pour (re)découvrir les multiples facettes du châtaignier. Tout au long de ce week-end dédié à l'arbre emblématique du territoire, des animations gratuites pour tous les publics ont eu lieu à Ste-Croix-Vallée-Française, Cendras et Chamborigaud : techniques de greffage et de tressage, construction de nichoirs ou de ruches-troncs, balades en forêt, visites, jeux et contes pour les plus jeunes… Une exposition collaborative de photographies sur le châtaignier cévenol, « Les différents visages du châtaignier », projet porté par le Parc national, a été présentée à Ste-Croix-Vallée-Française.

Le 9 mai, une « journée avec le Parc » s'est déroulée à Cendras, sur la thématique de la biodiversité. Les agents du Parc et de nombreux acteurs locaux de la protection de l'environnement ont présenté au grand public, sous forme d'ateliers et de démonstrations, leurs actions pour préserver ou restaurer la biodiversité sur le territoire.

La 6e édition de la Journée de la laine de Génolhac s'est déroulée le 26 août. Claude Koener, homme de théâtre, a séduit les visiteurs par une lecture de 11 textes sélectionnés dans le cadre d'un appel à création littéraire sur le thème de la laine. Quatre lauréats ont été désignés et ont remporté une nuitée, une sortie de découverte ou un panier de produits du terroir marqués *Esprit parc national*.

Enfin, le 14 octobre, l'établissement public s'est associé aux 23 communes du Parc national qui ont participé au Jour de la Nuit.





Structure d'accueil

La maison du tourisme et du Parc national en bonne voie

Le projet de maison du tourisme et du Parc national sur le site de l'ancienne gare de Florac-Trois-Rivières est entré en 2017 dans une phase plus concrète avec la validation de l'avant-projet définitif avant l'été, puis la mise au point des dossiers de consultation des entreprises pour la partie « architecture ». Pour l'établissement public, l'année a été principalement consacrée à la définition des contenus de l'exposition permanente (textes, images) et à la conception scénographique en lien avec l'équipe d'architectes-scénographes Navecth. L'intention scénographique privilégie une ligne pure et contemporaine laissant au visiteur un espace pour laisser aller son imaginaire : graphisme épuré, lumière naturelle, choix de matériaux simples et cohérents avec le territoire. Les choix photographiques sont ambitieux, organisés en murs d'images pour une immersion dans la diversité des paysages et des patrimoines. Une importance particulière est donnée à la cartographie, aux dispositifs vidéo et modules ludiques à manipuler. L'ensemble, et notamment la séquence consacrée aux enjeux partagés, est conçu pour être évolutif et actualisable. En tout, huit espaces et un petit auditorium offrent un premier niveau d'information au public, mais surtout une vitrine invitant à partir à la découverte du territoire reconnu parc national.

L'année 2017 a également permis de réfléchir aux futures modalités de fonctionnement partenarial du nouvel équipement communautaire qui associera un accueil touristique, une boutique et une exposition. L'ouverture du lieu est prévue en 2019.

Le projet de maison du mont Lozère

Depuis 2015, un groupe de travail mène une réflexion sur l'évolution de la maison du mont Lozère sur la commune du Pont-de-Montvert (gîte et salle polyvalente communale, musée du mont Lozère), afin de définir les besoins précis des parties prenantes et de leur donner corps avec l'aide d'un prestataire extérieur. Cette mission confiée au cabinet d'architectes Navecth a été restituée en septembre 2017.

Le scenario actuellement privilégié par les partenaires (commune, établissement public du Parc, office de tourisme, département) consisterait à rénover l'actuelle maison du mont Lozère afin d'y accueillir l'ensemble des équipements communaux (gîte d'étape, salle pour les activités sportives et culturelles…). Par ailleurs, un nouveau bâtiment construit sur le site de la Poste abriterait l'ensemble des fonctions d'accueil touristique et d'interprétation du patrimoine (exposition permanente).

Des panneaux routiers de bienvenue

Bienvenue dans le Parc national des Cévennes ! C'est le message délivré par les vingt nouveaux panneaux - de type H33 - qui ont été posés au bord des axes routiers les plus empruntés pour entrer sur le territoire du Parc national. Les emplacements ont été choisis en accord avec les conseils départementaux de la Lozère et du Gard, sur des espaces dont ils sont propriétaires.





Le pilotage des politiques

Animation de la charte

Troisième rencontre des élus référents sur le thème de l'urbanisme rural

L'établissement public du Parc a organisé, le 24 mars à Florac-Trois-Rivières, en partenariat avec l'Association territoriale Causses Cévennes, le Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement de Lozère et la Direction départementale des territoires de Lozère, une nouvelle journée d'échanges à l'attention des élus référents, intitulée «Agir pour l'habitat dans nos villages ». La question de l'habitat est en effet au cœur de la problématique du maintien de la vie dans les villages et les hameaux du territoire. Après avoir pris connaissance de plusieurs chantiers qui ont contribué à améliorer l'attractivité de certaines communes, les participants se sont répartis en deux ateliers pour travailler sur deux projets concrets de redynamisation de centres-bourgs, ceux de Vialas et de St-Martin-de-Lansuscle. Ils ont pu confronter leurs idées, leurs suggestions, leurs expériences en présence de partenaires techniques en capacité d'apporter des éléments d'information ou des solutions concrètes.

Une formation « Aménagement d'un petit espace public »

Dans le cadre de la convention signée entre le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) et le Parc national des Cévennes en 2015, une nouvelle session de formation à destination des agents des collectivités, sur le thème de l'aménagement d'un petit espace public, s'est déroulée à l'automne dans plusieurs communes du territoire. Douze agents du Vigan, de Florac-Trois-Rivières, Cendras, Aumessas, Arrigas, et du Pont-de-Monvert Sud Mont Lozère, ont participé à cette formation.

De l'analyse de l'existant à l'organisation du chantier, les stagiaires ont été accompagnés durant cinq jours par un paysagiste-formateur, François-Xavier Mousquet. L'objectif était de concevoir, dessiner et préparer le chantier de réaménagement d'un espace public dans chaque commune. Aire de jeux, parking, jardin public, bord de rivière transformé en espace vert, autant de lieux qui ont été proposés et accompagnés par le formateur. Les résultats ont été atteints : chaque agent a pu présenter en fin de stage à Cendras, devant ses élus, les propositions qui seront soumises à chaque conseil municipal.





L'Europe aide à la mise en œuvre de la charte

Destinée aux acteurs du territoire qui participent à la mise en œuvre de la charte du Parc national, l'enveloppe de près de 1,2 million d'euros obtenue par l'établissement public au titre du Fonds européen de développement régional (FEDER) a été fortement sollicitée en 2017.

La communauté de communes du Pays viganais s'est vue notifiée une subvention d'un montant de 138 000€ pour son réseau multi-activités qui participera dès 2018 à la découverte douce du massif du Lingas et de l'Aigoual.

Le second appel à manifestation d'intérêt lancé par l'établissement public pour initier des projets de rénovation de l'éclairage public vertueux et économes a été un vrai succès avec 15 nouvelles communes lauréates. Au total, près de 710 000 euros de crédits devraient être attribués à 24 communes du Parc national (accompagnées par les deux syndicats SDEE48 et SMEG30) pour la rénovation de l'éclairage public. Ainsi, 2 400 points lumineux seront rénovés dès 2018 grâce aux crédits européens avec à la clef des économies d'énergie qui atteignent parfois 95 % (et autant de dépenses de fonctionnement économisées pour les communes) ! Cette dynamique vient également conforter la candidature du Parc national au label Réserve internationale de ciel étoilé.

Enfin, Gard Tourisme et Lozère Tourisme ont engagé un travail avec la direction du tourisme de la région Occitanie en vue de faire financer par des crédits européens une action de structuration de l'offre de tourisme expérientiel au bénéfice des entreprises du Parc national des Cévennes. L'objectif est d'identifier les activités et produits attendus par les clientèles françaises et étrangères et de concevoir des offres adaptées. Du chiffre d'affaires en plus grâce aux partages des valeurs de l'éco-tourisme !

UNION EUROPÉENNE

l'Europe s'engage en France

Nouvelles conventions d'application de la charte

Les conventions d'application de la charte du Parc national identifient, pour une période de trois ans, les engagements inscrits dans le projet du territoire que les collectivités souhaitent honorer, ainsi que les actions à mener conjointement. Un bilan de la première génération de ces conventions, arrivées à échéance fin 2016, est en cours.

Pour la période 2017-2020, l'établissement souhaite mobiliser les élus sur des actions nouvelles en lien avec son actualité. On citera : les atlas de la biodiversité communale ; le développement de trames de vieux bois : une action en faveur de la biodiversité forestière que les élus peuvent mettre en place dans les propriétés communales forestières et promouvoir auprès de leurs administrés ; l'élaboration d'un plan de développement concerté des stations de pleine nature situées dans le cœur du Parc permettant de proposer une offre touristique diversifiée en faveur de la découverte de la nature et des patrimoines.
Les actions déjà engagées par les collectivités et s'inscrivant dans la durée seront reconduites : la modernisation de l'éclairage public, en lien avec la candidature au label Réserve internationale de ciel étoilé portée par l'établissement, la démarche « zéro pesticide » et le passage à la gestion différenciée des espaces publics, la modernisation et la numérisation du réseau de petites randonnées, la promotion de la destination Parc national des Cévennes… Un effort particulier sera demandé aux communes pour valoriser leur appartenance au Parc national, réserve de biosphère : panneaux d'entrée de ville, logos, articles sur les sites internet…





Politiques régionales et nationales

La préparation de l'agence régionale pour la biodiversité d'Occitanie

Le processus de réflexion visant à la création d'une agence régionale pour la biodiversité (ARB) en région Occitanie a été lancé en 2016. Il a été organisé conjointement par la région, l'Agence française pour la biodiversité, la DREAL Occitanie, l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse et l'agence de l'eau Adour-Garonne. Il s'est traduit par la tenue au printemps 2017 de deux séminaires régionaux réunissant l'ensemble des acteurs de la biodiversité qui ont permis notamment de mettre en lumière les thématiques de travail et les chantiers prioritaires visant à la création de cette future structure ; puis, en novembre, les participants ont été à nouveau réunis pour que leur soient présentées les premières actions projetées et pour réfléchir aux premières fonctions concrètes à développer au sein de l'ARB. L'établissement public du Parc national des Cévennes a contribué à l'ensemble de ces travaux.

Le plan loup

La politique de l'établissement sur le sujet de la prédation des troupeaux concourt à l'objectif inscrit dans la charte : contribuer activement au maintien de l'agropastoralisme en étant un territoire d'expérimentation du plan national d'action (PNA) sur le loup piloté au niveau local par les préfets.

Au quotidien, les actions de l'établissement dans ce domaine s'articulent autour de trois axes principaux : la réalisation des constats de dommage dans le cœur du Parc (et en aire d'adhésion en Lozère), le suivi de l'espèce et l'aide aux éleveurs dans la mise en œuvre des mesures de protection.

En 2017, les agents ont réalisé sept constats de dommage sur des troupeaux, dont deux ont donné lieu à une indemnisation des éleveurs pour « prédation avérée et responsabilité du loup non écartée». Les équipes de l'établissement ont assuré une permanence pour réagir le plus rapidement possible, soit dans les 24 heures suivant l'appel d'un éleveur.

Le suivi de l'espèce - 30 prospections pour 281 km parcourus durant l'hiver 2016-2017 - a conduit à relever neuf indices de présence potentielle du loup, dont trois, en décembre sur le mont Lozère, ont été validés par l'Office national de la chasse et de la faune sauvage.

Vingt-trois avis favorables ont été délivrés par l'établissement en réponse à des demandes d'autorisation de tir de défense dans le cœur du Parc. Ces autorisations permettent aux éleveurs de se défendre en cas d'attaque sur leurs troupeaux.

L'information des habitants et des visiteurs est déterminante pour la bonne mise en œuvre du plan loup : l'établissement a organisé le 5 avril une journée de sensibilisation à destination des personnels des offices du tourisme, et a continué à diffuser les panneaux d'information sur les chiens de protection des troupeaux



Politiques européennes et internationales

La contribution au réseau des réserves de biosphère

Créée le 10 juillet 2015, l'association *Man and Biosphere* (MAB) France est désormais le support administratif du Comité français du MAB. Didier Babin, chercheur au Cirad et représentant de la France au Conseil international de coordination du MAB, en est le président.

La nouvelle gouvernance française du comité du MAB a permis une représentation renforcée des gestionnaires des réserves de biosphère. L'établissement public du Parc national des Cévennes, gestionnaire de la réserve de biosphère des Cévennes, a été élu au conseil d'administration de l'association MAB France et sa représentante Michèle Manoa en est la vice-présidente.

Au-delà des réunions des instances de l'association, l'établissement a participé à la rencontre Euromab organisée en avril 2017 en Dordogne qui a rassemblé près de 400 acteurs des réserves de biosphère d'Europe. En novembre 2017, l'établissement a accueilli une délégation composée d'élus, de hauts fonctionnaires et de gestionnaires de réserves de biosphère d'Algérie, du Maroc et de Tunisie dans le cadre d'un voyage d'études organisé par le comité français du MAB et le Centre de coopération pour la méditerranée de l'UICN. La rencontre des acteurs locaux, des élus et des agents de l'établissement a permis d'apporter des réponses concrètes aux questions relatives à la gouvernance des réserves de biosphère qui intéressaient les membres de la délégation.






Zoom sur l'actualité des massifs

Massif Aigoual

L'avenir du barrage des Pises

Les investigations menées à la suite du classement du barrage des Pises, propriété du Parc national, en ouvrage hydraulique par la DREAL Occitanie en 2015 ont mis en évidence de nombreux dysfonctionnements. D'importants travaux de consolidation doivent être engagés. Soucieux de sauvegarder cet espace remarquable, l'établissement public du Parc a souhaité associer le territoire aux réflexions sur le devenir du barrage. Une étude hydraulique et géotechnique approfondie du barrage et des scenarii d'évolution de l'ouvrage ont été effectués. Un comité de pilotage (Copil) de l'étude associant les services de l'établissement public du Parc, les financeurs, les communautés de communes Causses Aigoual Cévennes Terres solidaires (CCATS) et du Pays viganais ainsi que les communes de Dourbies, d'Aumessas et d'Arrigas a été mis en place. Trois scénarii d'évolutions ont été étudiés par le Copil : le maintient de l'ouvrage avec les travaux à réaliser, l'abaissement de l'ouvrage pour limiter les obligations réglementaires ou son effacement. Le second scénario a été retenu.

Fin 2017, le conseil départemental du Gard, conscient de la valeur patrimoniale du site, a engagé des discussions avec l'établissement public. Il devrait, avec le soutien technique et financier de l'établissement, s'impliquer pour valoriser ce vaste espace naturel que constitue l'estive et permettre ainsi de conserver l'ouvrage dans ses dimensions actuelles.

L'édition 2017 du concours des prairies fleuries

L'établissement a organisé en juin 2017 le concours agricole des prairies fleuries sur le massif de l'Aigoual. Cinq éleveurs ont candidaté. Le 9 juin, le jury composé d'une agronome experte en fourrage, d'un apiculteur connaisseur de la faune sauvage et d'un botaniste écologue s'est rendu sur chacune des prairies candidates. En présence des exploitants, il a apprécié la qualité floristique, mellifère et agronomique de chaque parcelle selon une méthode propre au concours et a échangé avec chacun sur ses pratiques.

Les cinq prairies étaient de grande qualité. Ce sont Eric et Marie-Line Martin qui ont été désignés lauréats du concours, pour leur gestion raisonnée du fourrage – en lien avec la richesse de leur herbage, les besoins alimentaires et la santé de leur troupeau -, leurs choix en matière d'amendement des prairies – utilisation du fumier naturel issu d'exploitations du territoire – et leurs pratiques de pâturage du regain. Ils participeront à la finale du concours national des prairies fleuries qui aura lieu à Paris dans le cadre du salon international de l'agriculture 2018.

Un parcours Land art dans le cœur du Parc national

La communauté de communes Causses Aigoual Cévennes Terres solidaires a souhaité valoriser la nouvelle voie de découverte « Les Balcons de l'Aigoual ». Un projet de création Land art a ainsi vu le jour en 2017. L'intercommunalité et la Filature du Mazel ont lancé un appel à projets : des artistes seront invités à créer, à vivre et à proposer une expérience unique reliant art et environnement au sein de la forêt domaniale de l'Aigoual. Ils installeront leurs réalisations dès avril 2018.

L'établissement public a été intéressé par cette démarche inédite de création artistique au sein d'un espace naturel protégé, dans le cœur du Parc national. Pour que cette création s'exerce pleinement tout en respectant les enjeux de préservation et la réglementation, une convention a été signée entre les partenaires.





Massif Causses-Gorges

Un chantier participatif de coupe de pins sur le causse Méjean

Fin 2017, des agents de l'équipe Causses-Gorges ont réalisé, en partenariat avec un exploitant agricole, un chantier de coupe d'accrus de pins sur le causse Méjean. Il s'agissait de supprimer les petits résineux qui colonisent les parcours sur le site remarquable du Pic de l'Usclat, chaos rocheux ruiniforme au pied du mont Gargo, à près de 1 100 m d'altitude. En deux jours, près de 5 hectares de pelouses steppiques ont retrouvé leur aspect d'origine.

Ce type de chantier sur des propriétés privées a pour objectif de limiter la colonisation de zones ouvertes par le pin noir, en ciblant des secteurs d'accrus récents, de maintenir l'intérêt fourrager des parcours, et de restaurer des paysages emblématiques. Plusieurs conditions sont requises pour que ces interventions aient lieu : les parcelles doivent pouvoir être entretenues après les coupes par du pâturage ; l'agriculteur doit être impliqué dans les travaux (pour l'évacuation des rémanents notamment), et il ne doit pas déjà bénéficier de mesures agri-environnementales pour la réouverture de ces mêmes terrains.

Restauration d'une lavogne dans le cœur du Parc

A la faveur de crédits de l'Etat dédiés à la restauration de milieux naturels (Natura 2000), l'établissement a fait restaurer à l'automne une lavogne du causse Méjean située au Creux du Sahut, dans le cœur du Parc, à proximité immédiate de l'exploitation agricole du Mas de la Font. La lavogne, de près de 120 m^2 de surface et d'une contenance de 53 m^3, a été réalisée par l'entreprise Beau Travaux publics (commune de Gorges du Tarn Causses). Le coût de l'opération, financée à 100 %, s'est élevé à 20 000 €.

La technique de construction, identique à celle utilisée par la Fédération départementale des chasseurs de Lozère, est maintenant maîtrisée. Elle consiste à (re) créer une dépression, à déposer sur le fond un géotextile recouvert de 20 cm d'argile bien tassé, sur lequel on dispose un dallage calcaire de 15 cm à joint serré à l'argile, afin de garantir une étanchéité maximale.

Le but de cette restauration est que la retenue recueille l'eau de pluie et constitue un point d'eau naturel pour les troupeaux domestiques et la faune sauvage (oiseaux, libellules, amphibiens, ongulés…) en période de sècheresse.

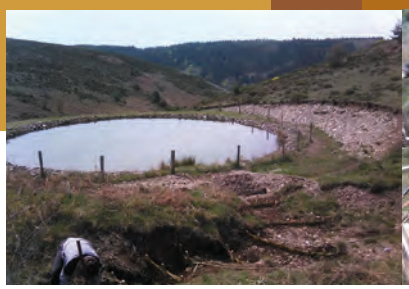
Accompagnement du projet de réaménagement du parking de la Gravière à Ste-Enimie

La commune Gorges du Tarn Causses a lancé en 2017 une étude sur le réaménagement du parking de la Gravière à Ste-Enimie, au bord du Tarn, qui est également un lieu de baignade en été.

Le Tarn est confronté à une fréquentation touristique importante en saison estivale et à une demande en stationnement disproportionnée par rapport à l'espace. L'accès à la rivière est malaisé, la vue peu agréable et l'espace entre le parking et le Tarn n'est pas valorisé. La commune souhaite que le projet s'insère au mieux dans le cadre naturel exceptionnel de ce périmètre des gorges du Tarn et privilégie une approche paysagère fine et sensible du village. L'aménagement récent du lieu-dit Chante Perdrix, nouvelle base de canoë à environ 500 mètres en aval du bourg de Ste-Énimie en rive droite du Tarn, sera à prendre en compte.

La réflexion initiée par la commune implique fortement l'établissement public, ainsi que les autres acteurs du Grand Site (communauté de communes, services de l'Etat, département, CAUE 48). Un architecte-paysagiste a été recruté. L'objectif de cette étude est de concevoir un programme de requalification d'une partie du village, et de mener une phase opérationnelle de travaux de réaménagement du parking de la Gravière. Le projet attendu sera simple et naturel.









Massif Vallées cévenoles

Restructuration du verger de Ventajols, espace de conservation et de pédagogie

Propriété de l'établissement public sur la commune de Cans et Cévennes, le verger de Ventajols a été planté à partir de 31 variétés fruitières de la vallée de la Mimente et du Tarnon. Situé dans une clairière mal exposée, au milieu d'une châtaigneraie forestière, avec des plantations assez serrées, le site avait été délaissé depuis les années 2000. Récemment, le centre de pomologie d'Alès en a fait l'inventaire, a souligné les variétés qui présentent un réel intérêt, et a rédigé la « feuille de route » pour obtenir le statut de verger conservatoire, reconnaissance scientifique de l'Inra : enlever les arbres malades et les variétés en excès, déplacer et redonner un coup de jeune aux arbres, planter de nouvelles variétés. En effet, l'objectif est aussi de créer un verger de greffons et d'en faire un lieu pédagogique et d'interprétation.

L'établissement a engagé les travaux de restructuration en 2017, en partenariat avec l'association Vergers de Lozère (une convention de gestion est en cours de signature). Une journée de découverte des nombreuses variétés fruitières du site et des modalités de gestion (taille, greffe, prévention des maladies…) a réuni 45 personnes. L'association floracoise « Quoi de 9 », qui œuvre pour la lutte contre le gaspillage alimentaire, la crèche de Florac, qui bénéficie depuis 2016 de la transformation en compotes des fruits du verger, et des aspirants compagnons du devoir (17 élèves en formation de paysagiste) ont profité pleinement des apports de l'association Vergers de Lozère.

Vers un nouveau sentier autour de la magnanerie de la Roque

Située sur la commune de Molezon, la magnanerie de la Roque abrite un espace d'interprétation dédié à l'élevage du ver à soie. Ouvert uniquement en période estivale, ce lieu est pourtant situé sur un axe de découverte fréquenté comprenant d'autres sites d'interprétation (sentier de la tour du Canourgue, hameau de la Roquette, sentier des paysages de Barre-des-Cévennes…) et bénéficie d'une belle aire de stationnement. Afin de compléter l'offre et de favoriser une fréquentation du site plus étalée sur l'année, l'établissement a engagé une réflexion en 2017 et une stagiaire a été missionnée pour élaborer les bases d'un nouveau sentier de découverte. Dans le prolongement de ce travail, les agents de l'établissement se sont mobilisés toute une journée pour contribuer, notamment, à l'acquisition de données sur les animaux présents sur le site. Sans surprise, le sentier abordera l'univers des insectes, au travers de supports ludiques, tout en proposant quelques clés de compréhension du paysage des vallées cévenoles.

Chantier collectif sur l'estive de la Loubière

En avril 2017, les agents de l'équipe Vallées cévenoles ont organisé un chantier collectif de travaux sur l'estive de la Loubière, à Barre-des-Cévennes, avec les éleveurs du groupement pastoral : fabrication de fascines - entrelacs de branches d'osiers - pour freiner l'érosion de la lavogne qui sert à abreuver les troupeaux ; débroussaillage autour du logement du berger pour limiter les risques d'incendie ; coupe d'accrus de pins dans une lande à bruyères. Ce chantier a permis au groupement pastoral de reconquérir des landes qui avaient échappé aux dents des brebis. A la suite de ces travaux, pendant l'été, le groupement pastoral a expérimenté l'utilisation de parcs électrifiés mobiles, la nuit et aux périodes de chôme des troupeaux, pour renforcer l'impact du pâturage. Les résultats sont prometteurs.






Massif Mont Lozère

Le futur sentier d'interprétation du mas de la Barque

Le Syndicat mixte d'aménagement du mont Lozère (SMAML) porte un projet de pôle de pleine nature sur l'ensemble du massif du mont Lozère. Ce projet de près de 1 652 000 €, après avoir été retenu par le GIP Massif central en 2016, est entré en 2017 dans sa phase de mise en œuvre.

L'établissement public a maintenu son investissement aux côtés du SMAML au sein de ses différents organes de gouvernance et dans la précision des projets de développement touristique. Il a ainsi commencé en 2017 le travail de conception du sentier d'interprétation du mas de la Barque et de la table d'orientation du pic Cassini.

Le site du mas de la Barque offre un accès à de grands espaces ouverts et forestiers où règne une quiétude propice à une découverte douce et respectueuse. Favorisant une approche émotionnelle et ludique, le projet vise tous les publics. Un parcours dans les milieux naturels autour de la station proposera aux familles de faire leurs premiers pas de naturalistes entre forêt et zones humides. A proximité, un aménagement en bordure de tourbière offrira à tous, y compris aux personnes en situation de handicap, une découverte multi-sensorielle de ce milieu riche et complexe. Enfin, le public prenant de la hauteur pourra atteindre le pic Cassini, doté d'une table d'orientation à 360° révélant l'histoire des premiers cartographes de la région.

Le rocher du Trenze

A la demande de passionnés d'escalade locaux, la commune de Vialas s'est engagée dans un projet ambitieux de redynamisation du site du rocher du Trenze. Ce lieu exceptionnel, sur la bordure est du mont Lozère, formant un balcon naturel majestueux dominant la plaine languedocienne, est un lieu prisé par les grimpeurs. Malheureusement, il a été dégradé au fil des ans par la multiplication d'équipements sauvages. La création d'une association locale qui souhaite prendre en charge la gestion de ce lieu (surveillance, entretien, sécurité…), la volonté de développer l'escalade traditionnelle, la philosophie du projet (redonner son caractère naturel au lieu), l'implication de nombreux partenaires (conseil départemental, fédération d'escalade, SMAML et Parc national des Cévennes) et la motivation de l'équipe municipale ont favorisé la définition d'un projet durable. L'établissement présent dans toutes les étapes de construction du projet a pu faire prendre en compte les enjeux écologiques et paysagers : la quiétude d'un couple de faucons pèlerins, la limitation et l'intégration des sentiers d'accès dans le grand paysage, l'effacement total des équipements sauvages… Propriétaire de la partie du site située en cœur de Parc, l'établissement devrait prendre en charge en 2018 certains travaux et signer une convention d'usage de sa propriété avec la commune pour y permettre la pratique de l'escalade.

Aménagement du jardin de Font-vive

Le jardin de la maison Font-vive à Génolhac, siège du massif du mont Lozère et du centre de documentation et d'archives, offre quatre parcelles aménageables. Le but des travaux qui se sont déroulés à l'automne est de favoriser les conditions d'accueil de la biodiversité dans cet espace ouvert au public, et de présenter au plus grand nombre toutes les actions, même modestes, que chacun peut réaliser dans son jardin en faveur de la biodiversité. Ce projet s'inscrit pleinement dans la démarche d'ABC engagée en 2017 par la commune avec le soutien de l'établissement.

Les travaux ont consisté à créer un petit espace de jachère fleurie mellifère tout en valorisant le compost existant, à planter deux pommiers de variété locale et trois pieds de vigne (muscats et chasselas), à sécuriser le jardin tout en conservant des troncs d'arbres morts. L'ancienne mare devenue perméable a été restaurée et un ponton a été aménagé pour favoriser l'observation de la faune et de la flore qu'elle abrite. Des nourrisseurs pour les oiseaux ont été installés et des ateliers de fabrication de gîtes à chauves-souris et d'hôtels à insectes seront bientôt organisés ; les objets fabriqués seront installés par les écoliers dans le jardin. Ce jardin s'inscrit dans un réseau de sites d'accueil de la biodiversité au cœur de Génolhac comprenant les espaces publics municipaux, les jardins privatifs ou associatifs, les coins nature des cours des écoles et du collège.

La gestion de l'établissement public

Autorisations d'emplois

L'établissement public du Parc national des Cévennes termine l'exercice avec 86,61 équivalents temps plein travaillés (ETPT) et 76,5 équivalents temps plein (ETP).

L'année 2017 a été ponctuée de 2 départs à la retraite (un garde moniteur remplacé, un technicien connaissance et veille en cours de remplacement).

Les emplois « hors plafond » se composent de deux emplois d'avenir recrutés en 2016, deux services civiques et trois chargés de missions consacrés à l'animation des projets Mil'Ouv, forêts anciennes et Laubamac.

Autorisations budgétaires

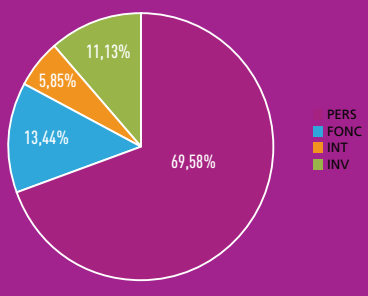
La subvention pour charges de service public versée se monte à 6 714 918 €.
La différence entre les dépenses réalisées et les recettes encaissées présente un solde bénéficiaire de 117 820 €.

DÉPENSES			RECETTES	
	Autorisations d'engagement (AE)	Crédits de paiement (CP)		
Personnel	5 220 781 €	5 222 881 €		
			6 714 918 €	Subvention charges de service public
Fonctionnement	1 008 125 €	1 079 673 €	26 845 €	Autres financements de l'Etat
			501 659 €	Recettes propres
Intervention	439 119 €	430 826 €		
			195 005 €	Recettes fléchées
Investissement	835 279 €	587 226 €	68 637 €	Financements de l'Etat fléchés
			121 367 €	Autres financements publics fléchés
			5 000 €	Recettes propres fléchées
TOTAL DES DEPENSES	**7 503 304 €**	**7 320 606 €**	**7 438 426 €**	**TOTAL DES RECETTES**
SOLDE BUDGETAIRE (excédent)		**117 820 €**	**0**	**SOLDE BUDGETAIRE (déficit)**

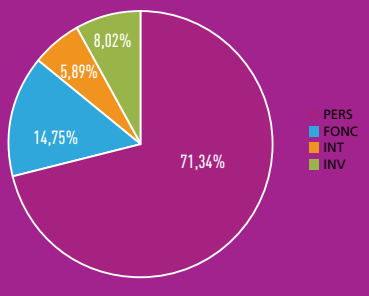
Réalisations par domaine d'activités

La répartition des réalisations par enveloppe est synthétisée dans les figures suivantes en autorisations d'engagement (commandes validées) et crédits de paiement (prestations facturées) :

Autorisations d'engagement consommées par enveloppe



Crédits de paiement consommés par enveloppe



Les dépenses réalisées par destination (domaine d'activités) sont agrégées dans le tableau suivant par enveloppe (fonctionnement, intervention, investissement).

Les interventions sont les subventions accordées par l'établissement au territoire.

Domaines d'activités et activités	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
1 Produire et diffuser les connaissances sur le patrimoine du territoire	60 746 €	61 413 €	0 €	0 €	612 €	7 766 €	61 358 €	69 179 €
1-1 Acquisition de connaissances	52 453 €	52 900 €			612 €	7 766 €	53 065 €	60 666 €
1-2 Administration et diffusion des connaissances	4 292 €	4 513 €					4 292€	4 513 €
1-3 Contribution à des programmes de recherche	4 000 €	4 000 €					4 000 €	4 000 €
2 Protéger et restaurer un patrimoine naturel, culturel et paysager exceptionnel	34 379 €	30 779 €	0 €	0 €	0 €	0 €	34 379 €	30 779 €
2-1 Surveillance du territoire et des usages								
2-2 Activités de gestion et de restauration de population, d'espèces et de milieux	34 379 €	30 779 €					34 379 €	30 779 €
2-3 Activités de gestion et de restauration de patrimoines culturel et paysager								
3 Accompagner les acteurs du territoire dans une logique de développement durable	137 880 €	224 565 €	297 468 €	149 893 €	335 234 €	275 495 €	770 582 €	649 953 €
3-1 Agriculture	2 351 €	23 942 €	33 664 €	4 077 €	153 123 €	262 026 €	189 138 €	290 046 €
3-2 Sylviculture	21 681 €	46 558 €	0 €	1 556 €	182 112 €	11 669 €	203 792 €	59 783 €
3-3 Accompagnement des acteurs sur le tourisme, loisirs et accès à la nature	19 995 €	19 995 €	80 000 €	62 692 €		1 800 €	99 995 €	84 487 €
3-4 Accompagnement des acteurs sur la chasse et la pêche de loisir	1 467 €	2 916 €	23 150 €	5 101 €			24 617 €	8 017 €
3-5 Accompagnement des acteurs sur l'aménagement cadre de vie et urbanisme	75 548 €	20 184 €	136 234 €	60 967 €			211 782 €	81 151 €
3-6 Accompagnement des acteurs sur la valorisation des patrimoines culturels et des savoirs-faire artisanaux			24 420 €	15 500 €			24 420 €	15 500 €
3-7 Pêche professionnelle en milieu marin								
3-8 Accompagnement des acteurs sur la gestion de la ressource en eau	5 274 €	96 983 €					5 274 €	96 983 €
3-9 Accompagnement des acteurs sur la transition énergétique et changements climatiques								
3-10 Autres actions de développement durable (déchets, APA, santé...)	11 564 €	13 986 €					11 564 €	13 986 €
4 Faire connaître le patrimoine et accueillir les visiteurs	162 954 €	170 933 €	0 €	0 €	249 539 €	143 254 €	412 493 €	314 187 €
4-1 Sensibilisation, animation, éducation aux enjeux de la préservation des patrimoines de ces territoires – public scolaire	4 456 €	4 456 €					4 456 €	4 456 €
4-2 Sensibilisation, animation,accueil, éducation aux enjeux de la préservation des patrimoines de ces territoires – tous publics	11 558 €	10 958 €					11 558 €	10 958 €
4-3 Réalisation et gestion d'infrastructures d'accueil du public	73 641 €	86 613 €			249 539 €	143 254 €	323 179 €	229 867 €
4-4 Outils de communication de l'EPPN	73 300 €	68 906 €					73 300 €	68 906 €
5 Piloter la politique du Parc national	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	€	0 €	0 €
5-1 Animation et évaluation de la charte								
5-2 Contribution aux politiques régionales et nationales de développement durable et de protection des patrimoines								
5-3 Contribution aux politiques européennes et internationales								
6 Gérer l'établissement public	612 166 €	591 983 €	141 651 €	280 933 €	249 894 €	160 711 €	6 224 492 €	6 256 508 €
6-1 Management général	13 987 €	13 771 €					13 897 €	13 771 €
6-2 Gestion financière			5 122 €	2 502 €			5 122 €	2 502 €
6-3 Fonctionnement général de l'établissement	598 179 €	578 212 €	136 529 €	278 431 €	249 894 €	160 711 €	984 602 €	1 017 354€
6-4 Gestion des ressources humaines (formation)							5 220 781 €	5 222 881 €
TOTAL	1 008 125 €	1 079 673 €	439 119 €	430 826 €	835 279 €	587 226 €	7 503 304 €	7 320 606 €

Les recettes encaissées

Les recettes encaissées se répartissent de la manière suivante, par origine et projet concerné :

Objet	Recettes 2017
FONCTIONNEMENT	
SCSP	6 714 918,00 €
ASP Emplois avenir	26 844,80 €
Recettes propres (régie, locations, ventes…)	501 658,91 €
Fonds européens	
Forêts anciennes	36 380,32 €
Autres recettes Etat fléchées	
FNADT Mil'Ouv	27 797,55 €
FNADT Laubamac	24 438,98 €
FNADT Forêts anciennes	6 400,72 €
Autres recettes publiques fléchées	
Agence AG zéro pesticides	54 765,00 €
Agence AG animation écologique	7 454,98 €
Ipamac	7 894,00 €
AFB GéoNature	12 000,00 €
Collectivités locales	
CD48	2 873,00 €
Mécénat	5 000,00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	**7 428 426, 26 €**
INVESTISSEMENT	
Autres recettes Etat fléchées	
MEDDE Serreyrède	10 000,00 €
Europe	
TOTAL INVESTISSEMENT	**10 000,00 €**
TOTAL GÉNÉRAL	**7 438 426, 26 €**

Certaines recettes n'ont pu être encaissées en 2017 :

- intégralité des subventions régionales et européennes des 4 premières cabanes pastorales titrées en 2017 mais non encaissées (353 480€),
- acompte des subventions régionales et européennes de l'extension de la boutique paysanne à la Serreyrède,
- acompte de la subvention de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse pour l'étude zéro pesticides.

Des subventions non prévues ont été versées :

- intégralité de la subvention de l'Agence de l'eau Adour Garonne pour l'étude zéro pesticides,
- acompte de la subvention AFB pour la prestation GéoNature.

En fin d'année 2016, deux propriétés ont été vendues (Ventajols et pisciculture du Pont de Monvert), pour un montant de 317 839 € comptabilisé en 2017. Les autres ventes portent sur de vieux véhicules et un bureau (11 079 €).

Fonds de roulement et trésorerie

Le compte de résultat fait apparaître un bénéfice de 311 471 €, une capacité d'autofinancement de 417 016 € et un apport sur fonds de roulement de 474 845 €.

Le niveau de fonds de roulement se monte à 2 134 658 € et la trésorerie de fin d'année à 1 651 317 €. La trésorerie devra notamment permettre le paiement des restes à payer de fin d'année, qui se montent à 940 449 € décomposés de la manière suivante :

	Niveau des restes à payer au 31/12/2017	Observations
Fonctionnement hors personnel	137 124 €	Prestation et animation Laubamac, Géonature, convention ONF, contrats ouvrage «Nuits des Cévennes», convention SM hautes vallées cévenoles, UGAP...
Intervention	381 562 €	Subventions au territoire accordées antérieurement à 2018
Investissement	421 763 €	Promesses de vente forêts anciennes, travaux bâtiments engagés fin 2017, travaux d'extension de la boutique paysanne Serreyrède, belvédère Aire de Côte
TOTAL	940 449	

Les marchés publics

Seize marchés publics à procédure adaptée ont été passés en 2017, dont 2 marchés de travaux : étude des filières lauziers et bâtisseurs en pierres sèches, contruction d'une cabane à Mas Camargues (marché de travaux de 7 lots), maîtrise d'œuvre pour le suivi de l'extension de la boutique paysanne au col de la Serreyrède, achats et livraison de fournitures administratives, pose de panneaux H33 Lozère et Gard, rénovation du belvédère Aire de Côte, extension de la boutique paysanne au col de la Serreyrède (marché de travaux de 9 lots), remplacement des menuiseries du siège, acquisitions d'un véhicule 4X4 pour la régie, fourniture de cartouches sans plomb, sensibilisation au projet des forêts anciennes, impression du magazine De Serres en Valats, fourniture de plaquettes bois pour la chaufferie de Florac, développement d'un module d'inter opérabilité et de diffusion des données de GeoNature, réfection de la toiture d'un bâtiment du Parc à Clerguemort, aménagement du sentier de Champernal.

L'établissement a adhéré à l'accord cadre de la direction des achats de l'Etat (DAE) pour la fourniture d'électricité pour le siège. Il a également conventionné, comme l'Etat le préconise, avec l'UGAP pour le remplacement de 5 véhicules et l'assurance de sa flotte automobile.

Une pensée pour ceux qui sont partis

Notre collègue



Roland Jaffuel s'est éteint le 9 octobre dernier après une longue lutte contre la maladie. Né à Arzenc de Randon en Margeride en 1949, la nature d'altitude a toujours été pour lui, malgré les brumes, le froid, le vent, son environnement de prédilection. Il fut, dès la création du Parc national des Cévennes, l'un des membres des premières équipes de terrain. Chef du secteur mont Lozère nord basé au Bleymard, il est resté 17 années sur ses pentes, entre ses missions de veille, d'accompagnement de suivis scientifiques, d'animation de territoire. Ornithologue passionné, il reconnaissait chaque chant d'oiseau le long des lisières ou au cœur des forêts. En 1998, il est nommé chargé de mission Tourisme au siège du Parc national des Cévennes à Florac et il va engager le Parc au niveau européen dans une démarche de Tourisme durable. Chantre de l'écotourisme en espace protégé dont il a inspiré et accompagné les premiers pas puis le développement sur l'ensemble des Cévennes. Il termine sa carrière en tant que chef du service Culture, Tourisme et Communication (aujourd'hui Accueil et Sensibilisation). Ainsi, ce furent 41 ans passés au sein de l'établissement public. Les centaines d'images laissées en hommage à la beauté du pays témoigneront toujours de l'intérêt qu'un homme a pu avoir toute sa vie durant pour les Cévennes. On retiendra aussi sa générosité, son ouverture au monde et aux cultures d'ailleurs, l'entraînant parfois au loin pour assouvir son amour de l'art et de la rencontre. Son piano s'est tu, les oiseaux qu'il connaissait si bien chantent pour lui un peu de leur mélancolie.

CRÉDITS PHOTOS

Agents du Parc : Brigitte Mathieu, Jérôme Boyer, Francis Fayet, Olivier Prohin, Gael Karczewski, Bruno Descaves, Bruno Daversin, Emeric Sulmont, Catherine Dubois, Laurence Dayet, Régis Descamps, Sandrine Forge, Julien Marie, Jean-Pierre Malafosse, Mathieu Baconnet, Julien Buchert, Laurent Bélier, Yves Maccagno, Matthieu Dollfus, Laurette Valleix, Céline Emberger, Hervé Picq, Richard Scherrer, Siméon Lefebvre, Emilien Hérault, Régine Leducq, Philippe Argoud, Mathilde Schlaeflin, Yannick Manche, Pierre Dilhan

Autres photographes : Yann Toutain, Didier Azema, Collège La Régordane – Génolhac, Arnaud Bouissou – Terra/ Meem, Damourette – Sipa Press, Patrick Mayet, Alain Lagrave, Cathie O'Neil - ABPS

Mise en page : C Com' Cha • Impression : Parc national des Cévennes.

Parc national des Cévennes



EN 2017 LE PARC VOUS DÉVOILE SA VRAIE NATURE !

DÉCOUVRIR • BOUGER • EXPLORER
RENCONTRER • COMPRENDRE • APPRÉCIER

nouvelle édition !

GUIDE GALLIMARD
PARC NATIONAL DES CÉVENNES

Parc national des Cévennes
6 bis, place du Palais • 48400 Florac
Tél. : +33 (0)4 66 49 53 00
Fax : +33 (0)4 66 49 53 02
Courriel : info@cevennes-parcnational.fr

Réserve de BIOSPHERE CÉVENNES MAB

C&C Les Causses & les Cévennes

CIEL ÉTOILÉ

www.cevennes-parcnational.fr
destination.cevennes-parcnational.fr